



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France-**

Vincennes, le

**11 MARS 2021**

Affaire suivie par : Florence MOTTES  
Service nature paysage et ressources  
Pôle paysage et sites  
Tél. : 01 87 36 45 87  
Courriel : florence.mottes@developpement-durable.gouv.fr

296

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES  
RAPPORT D'ANALYSE EN SITE CLASSE CDNPS du 24/03/2021**

**« Site Tour Eiffel – découvrir, approcher, visiter » OnE I  
Les Jardins du Palais de Chaillot – 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
Champ-de-Mars – 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
Voies de Paris du 7<sup>ème</sup> arrondissement**

**Pétitionnaire :** SPL PariSeine  
**Réf. :** PA 075 116 20 V0004 Trocadéro  
PA 075 116 20 V0005 Seine  
PC 075 107 20 V0034 Site Tour Eiffel  
PA 075 107 20 V0004 Champ-de-Mars  
PC 075 107 20 V0033 Base vie  
**Date de dépôt :** 06/11/2020 – Champ-de-Mars – Seine – Trocadéro  
02/10/2020 - Base vie - Site Tour Eiffel  
24/02/2021 - Pièces complémentaires PC04 Modificative Site Tour Eiffel et PA02  
Modificative Champ-de-Mars  
**P.J. en annexe :** 1 - Carte des périmètres Sites classés - monuments historiques et projet OnE I  
2 - Plan guide Champ-de-Mars - Trocadéro - Les grandes étapes de constitution du  
jardin du Trocadéro et du Champ-de-Mars  
3 – Extrait de la note de cadrage du projet « Site Tour Eiffel » de 2018

# RAPPORT DE L'INSPECTION RÉGIONALE DES SITES

Le projet OnE I faisant l'objet de ce rapport comprend 5 demandes d'autorisations et s'étend sur environ 2000 mètres de la place du Trocadéro et du 11 novembre dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement jusqu'à l'avenue de Lowendal derrière l'École militaire dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce présent rapport se décompose en 4 parties, il présentera dans un premier temps ; (A) les différents éléments de contexte, avec le rappel des motifs de classement et des enjeux des différents sites classés concernés au titre du code de l'environnement, ainsi qu'une présentation du projet OnE I afin d'en apprécier l'ampleur et la complexité. Dans un second temps, sera présenté (B) une analyse globale du projet et de ses enjeux croisés avec le site ; la troisième partie (C) expose l'analyse et avis de l'inspection des sites permis par permis, ainsi que les recommandations et prescriptions afférentes.

## Sommaire

|         |   |
|---------|---|
| Page 03 | A-1 / RAPPEL DES MOTIFS DE CLASSEMENT DES SITES CLASSÉS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT   |
| page 07 | A-2 / ÉLÉMENTS DE CONTEXTE PROJET OnE I   |
| page 11 | B/ ANALYSE GLOBALE DES ENJEUX CROISÉS SITES CLASSÉS & PROJET ONE I  |
| page 18 | C/ ANALYSE PAR PERMIS   |
| page 18 | 1/ PERMIS D'AMÉNAGER DU TROCADÉRO - PA 075 116 20 V0004 – Site classé des Jardins du Palais de Chaillot   |
| page 21 | 2/ PERMIS D'AMÉNAGER SEINE - PA 075 116 20 V0005 – Site classé des Jardins du Palais de Chaillot  |
| page 26 | 3/ PERMIS DE CONSTRUIRE SITE TOUR EIFFEL - PC 075 107 20 V0034 – Site classé du Champ-de-Mars   |
| page 32 | 4/ PERMIS D'AMÉNAGER CHAMP-DE-MARS - PA 075 107 20 V0004 - Site classé du Champ-de-Mars et Voies de Paris situées dans le 7 <sup>ème</sup> arrondissement |
| page 37 | 5/ PERMIS DE CONSTRUIRE BASE VIE - PC 075 107 20 V0033 - Site classé du Champ-de-Mars   |
| Page 39 | ANNEXES   |

## Annexes

*Les annexes se trouvent à la fin de ce présent rapport.*

## Abréviations

DEVE direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris  
DSP Délégation de service public  
DRAC Direction régionale des affaires culturelles  
DRIEA Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement  
DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
PA Permis d'aménager  
PC Permis de construire  
PMR Personne à mobilité réduite  
SDP Surface de plancher  
SETE Société d'exploitation de la Tour Eiffel  
SMAP Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine  
VL Véhicule léger

## **A-1 / RAPPEL DES MOTIFS DE CLASSEMENT DES SITES CLASSÉS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Sensibilité patrimoniale et paysagère de l'axe Trocadéro – Tour Eiffel – Champ-de-Mars**

Deux sites classés au titre du code de l'environnement sont concernés par le périmètre de projet OnE I. Le Champ-de-Mars, site classé en 1956 et les Jardins du Palais de Chaillot, site classé en 1981 ont été protégés au titre de leurs caractères « pittoresque et historique » et leur place singulière dans l'art des jardins. Cette protection vise à conserver les caractéristiques de ces sites, à les préserver de toutes atteintes et à les valoriser.

Le caractère pittoresque renvoie à une conception du paysage qui désigne ce « *qui est digne d'être peint* ». Cette acception du paysage fait appel à l'importance de la perception du visiteur d'une composition perçue comme un tableau qui plaît à son œil.

### **Le site classé des Jardins du Palais de Chaillot**

Le site classé des Jardins du Palais de Chaillot est protégé par arrêté du 31 août 1981. La composition des jardins du Palais de Chaillot est fondée sur les premiers tracés à l'anglaise datés de 1881 et repris pour affirmer la perspective centrale pour l'Exposition Universelle de 1937.

En 1583, Catherine de Médicis décida de se faire construire sur la hauteur de Chaillot une maison de campagne avec jardins en terrasses descendant sur la Seine. Les religieuses du Monastère de la Visitation Sainte-Marie s'y installèrent en 1651. Le couvent ferma à la révolution et fut rasé après. Napoléon commença à investir les lieux pour y construire un somptueux palais, abandonné en 1812. Le pont d'Iéna construit entre 1804 et 1813 ancre le site comme lieu solennel sur un axe partant de l'École militaire sur la rive gauche. Haussmann entrepris des travaux d'aplatissement du sommet de la colline pour y construire le Palais du Trocadéro pour l'exposition de 1878. En 1937 le Palais du Trocadéro fut remplacé par le Palais de Chaillot édifié par Carlu, Boileau et Azema sur les fondations du palais précédent. Une terrasse de 60 mètres de large surplombe un grand bassin central (œuvre des architectes R.H. Expert, A. Thiers et P. Maître) qui s'allonge depuis les pieds de la terrasse. De part et d'autre des rampes accompagnent les jardins latéraux. Ces jardins arborent un ordonnancement à la française à proximité du bassin et à l'anglaise sur les côtés.

Les jardins latéraux vallonnés sont conçus selon la typologie habituelle des jardins à l'anglaise du XIX<sup>ème</sup> siècle avec des massifs arbustifs aux principaux carrefours des allées et des bosquets disposés avec soin. Ces parterres créent différentes atmosphères, pour certains d'évocation lacustre ou alpestre dans la pente de la colline, tableaux de nature idéalisée, au cœur desquels s'offrent à la vue de soudaines échappées sur le Palais ou le sommet de la Tour Eiffel. La scénographie de ces paysages de poche provient d'une minutie du détail associée à une échelle propre distincte de celle des monuments environnants qui les agrandit. Cette échelle de proximité et d'intimité permet à l'axe monumental - magnifié par la présence de la fontaine de Varsovie - de trouver une accroche plus locale.

Le dessin du bassin central, marqueur de l'axe historique, imprime au centre une géométrie plus orthogonale à ce jardin d'exposition à partir de 1937. Le bassin se voit flanqué d'une composition latérale à la française. Fontaines, cascades et miroir d'eau composent ce bassin. La noblesse des matériaux, la pureté des lignes, le mobilier et l'éclairage composent un objet au graphisme sophistiqué à apprécier dans sa cohérence historique. Cette juxtaposition d'ensembles paysagers de composition et de mobilier de deux périodes (19<sup>ème</sup> siècle et 1930) caractérisent et constituent la spécificité de ce jardin.

Dès 1962, ces lieux sont compris dans le site inscrit de Paris, cependant son classement en 1981 permet d'assurer une plus forte protection à la hauteur des enjeux du site pour sauvegarder un site remarquable tant par son histoire que par sa situation, ainsi que les richesses qui le composent : sculptures, architectures et paysages...

L'exposé des motifs du classement des jardins du Palais de Chaillot met en avant le relief de la colline de Chaillot, la position de promontoire et la qualité de la composition des jardins. Il est fait

mention de l'ampleur de la terrasse, du grand Bassin qui s'étire aux pieds des terrasses, des rampes qui conduisent aux jardins du Palais et de la composition mixte des jardins.

### **Le site classé du Champ-de-Mars**

Le site du Champ-de-Mars est classé par arrêté du 22 octobre 1956 pour ses caractères pittoresque et historique. Ces motifs du classement portent sur la perspective qu'offre le Champ-de-Mars. Celle-ci est construite en plusieurs séquences avec une vision d'ensemble qui perdure encore aujourd'hui.

#### **Histoire forme fonction**

L'héritage de cet espace a commencé par le grand terrain de manœuvres des « *champs de Mars* » avec l'édification de l'École militaire, voulue par Louis XV. Réalisés en 1765 selon les plans de Jacques-Ange Gabriel, il fut ensuite le théâtre de grands événements de l'histoire révolutionnaire de la France (1790, fête de la Fédération ; 1793, célébration de la proclamation de la constitution républicaine ; 1794, fête de l'Être suprême) et des cérémonies publiques de l'Empire.

Le Champ-de-Mars est transformé entre 1908 et 1928 en un vaste parc entouré d'immeubles d'habitation. La longue pelouse centrale de ce nouveau jardin parisien relie ainsi les grands monuments architecturaux qui le jalonnent : le Trocadéro, la Tour Eiffel et l'École militaire. Son tapis vert central est bordé par des bosquets d'arbres plantés selon un dessin plus intime.

Ainsi depuis trois siècles le Champ-de-Mars a toujours accueilli des animations et manifestations diverses : démonstrations militaires, festives, culturelles... Depuis la première exposition universelle de 1867, cet espace conserve un caractère de jardin à l'anglaise, malgré des modifications successives. Le Champ-de-Mars s'est construit autour de grands événements et de périodes historiques, il fait ainsi l'objet d'une forte fréquentation, car il répond à plusieurs fonctions : jardin de promenade, parcours sportifs, terrains de boules, lieu de repos et site de plein air pour de grandes manifestations parisiennes. Sa grande capacité d'adaptation et cette pluri-fonctionnalité étroitement liées à sa composition simple et lisible lui permet encore aujourd'hui d'être le lieu de nombreuses représentations et d'activités festives et culturelles à l'échelle parisienne tout en étant un jardin de quartier pour ses habitants. Une certaine évidence se dégage de cet espace maintes fois remanié, qui est le plus grand parc de Paris avec ses 24 hectares.

#### **Axe central**

La composition paysagère du centre du Champ-de-Mars par Forestier date de 1908 et reprend certains éléments plus anciens. Aujourd'hui la lisibilité de cette composition s'est brouillée sur ses contours et la continuité du tapis qui divise l'axe plus qu'il ne le lie.

Le losange central, figure géométrique forte, permet une articulation claire avec la ville. Les parterres latéraux du Champ-de-Mars conçus comme des jardins à l'anglaise pour la promenade, plantés de bosquets et massifs suivant les courbes des allées, subissent une pression intense de piétinement comme les arbres du mail. Les jardins privés et leur système de clôture contribuent au paysage des contre-allées en constituant un fond bâti cohérent le long des allées cavalières de l'ensemble du Champ-de-Mars.

#### **Jardin de la Tour Eiffel**

Deux jardins romantiques, œuvre de Vacherot et Forestier de 1900 ont été aménagés de part et d'autre de la Tour Eiffel et sont agrémentés de pièces d'eau et d'une grotte qui sont parvenus jusqu'à nous malgré les nombreuses évolutions de ceux-ci. Sur les bords du Champ-de-Mars de longues allées cavalières relient le jardin de la tour Eiffel à l'École militaire.

Le parvis, aujourd'hui grande étendue minérale, a perdu son statut de jardin par la perte des parterres ou l'équivalent d'un tracé de tapis vert au fil du temps. Les jardins latéraux ne sont pas aujourd'hui l'écrin de la Tour Eiffel, ils apparaissent à côté et pas aux pieds de celle-ci.

De part et d'autre, s'enroulent deux allées cavalières longées d'alignements courbes de platanes qui conduisent du Quai Branly à l'École militaire. À l'arrière, une composition de jardin à l'anglaise fait le lien avec une seconde allée au contact des îlots bâtis du lotissement de 1904.

En 2019, la mise en sécurité du site de la Tour Eiffel a permis de réaliser quelques aménagements sur les jardins latéraux.

### **Le plan guide du Champ-de-Mars / Trocadéro**

Le plan guide du Champ-de-Mars / Trocadéro a été élaboré par la Ville de Paris en 2018. Cette étude patrimoniale, écologique et environnementale du site sur les thématiques suivantes : évolution historique, structure paysagère, mobilier, bâti, voiries et espaces publics, patrimoine végétal et écologique, et offre d'usages – a permis l'élaboration d'une synthèse spatialisée des enjeux du site :

- enjeux patrimoniaux et culturels pour la sauvegarde, restauration et devenir du Champ-de-Mars et Trocadéro au regard de son histoire,
- enjeux paysagers et environnementaux dans la mise en valeur et la gestion du patrimoine architectural, végétal et paysage en place,
- enjeux fonctionnels et techniques dans le choix des aménagements opérés afin de répondre aux objectifs de pérennité, de lisibilité, de fonctionnalité, de sécurité, d'attractivité, de confort d'usages, de résilience et développement durable.

La particularité de cet ensemble paysager est de constituer une unité traversant la Seine et d'offrir une perspective majeure de la Capitale. Cette composition mixte qui s'appuie fortement sur la topographie et géographie du site repose sur un axe dit à la française qui puise sa force dans sa simplicité et lisibilité de composition, encadré par des jardins paysagers à l'anglaise.

Le site a acquis une image emblématique depuis la fin du 19<sup>ème</sup>, cet aménagement de type « plaine » est le support d'évènements depuis sa création et marque son identité d'usages comme un parc urbain où se confronte trois échelles urbaines : intimité, promenade et parc.

Constat Plan guide Champ-de-Mars Trocadéro : *« Après de multiples interventions de remise en état, le site est aujourd'hui essoufflé et submergé par la forte fréquentation de visiteurs (plusieurs millions par an). Les interventions au coup par coup ont modifié fortement la lecture et la compréhension des différents espaces qui le composent. Il fonctionne actuellement comme un archipel où quatre jardins se détachent de la structure paysagère globale. »*

Les actions proposées dans le Plan guide sont les suivantes : hiérarchiser les objectifs et orientations, conserver et développer la qualité paysagère du site, améliorer la qualité écologique du site, réorganiser l'offre d'usages, et améliorer l'intégration des fonctions techniques.

### **Le site classé des Voies de Paris situées dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement**

Pour information, le permis PC 075 107 20 V0033 du Champ-de-Mars se superpose à l'emprise du site classé des Voies de Paris du 7<sup>ème</sup> arrondissement, sur la voie Avenue de Lowendal à l'arrière de l'École militaire. Les aménagements envisagés concernent 11 emplacements de stationnement de cars touristiques dont 3 existants par simple marquage au sol. Ces aménagements mineurs ne portent donc ni atteinte à l'aspect ou à l'état du site classé et ne nécessitent par conséquent pas d'autorisation spéciale particulière.

Pour mémoire, le périmètre de projet OnE I est entièrement couvert par celui du Bien « Paris - rives de la Seine » reconnu patrimoine mondial par l'UNESCO. Les caractéristiques majeures du paysage des rives de Seine reposent sur ses puissantes lignes de force. Ce paysage est structuré par la prégnance visuelle de lignes longitudinales, horizontales dessinées par les quais hauts et bas et leur ligne de rencontre et par les perspectives qui s'en dégagent. Ces lignes suivent la subtile courbe du cours de la Seine et conduisent l'œil vers la perspective lointaine des coteaux verts, l'horizon du Mont Valérien et du couchant. L'enfilade des ponts aux tabliers plats ou largement ajourés laissent filer la vue d'une

séquence à l'autre sur le lointain. L'ouverture spatiale de la Seine offre des échappées visuelles lointaines au cœur même de Paris.

Le fleuve, les berges et ces alignements d'arbres créent une scénographie continue sur laquelle se détachent les grands monuments qui jalonnent ce parcours. L'axe au droit du Trocadéro et du Champ-de-Mars séquence ce linéaire de la Seine de part et d'autre et participe à cette lecture de ligne ponctuée d'objets remarquables. Cet ensemble formant ce décor sobre et structuré est occupé puissamment par deux monuments en vis-à-vis : la Tour Eiffel et le Palais de Chaillot.

Le pont d'Iéna, monument historique classé s'inscrit dans un ensemble de ponts parisiens aux tabliers plats qui s'effacent au profit de la perspective filante. Le rapport des façades au fleuve et la continuité des alignements d'arbres s'y retrouvent strictement respectés. La simplicité des aménagements et des nivellements, la planéité des occupations des quais garantissent une bonne lecture des lignes horizontales, sont à préserver.

Les enjeux de ces deux sites relèvent plusieurs dimensions :

- dimension métropolitaine qui s'articule de part et d'autre de la Seine, lien du site à Paris et au-delà ; offrant une vision et une perspective élargie,
- dimension monumentale et historique de l'axe central mettant en perspective les trois monuments du site, son histoire et révélant une composition marquée et structurée autour d'un tapis vert de pelouse,
- dimension locale donnée par les différentes atmosphères, séquences et aménités propres à chaque jardin composé qui jalonnent l'axe depuis la Place du Trocadéro et du 11 Novembre à l'École militaire.

**La vision globale du projet OnE I devra répondre aux enjeux du site. Le projet fragmenté par 5 permis aux logiques administratives particulières doit dépasser ces limites pour garder cette vision et une cohérence globale à toutes les échelles : locale, monumentale et métropolitaine pour préserver l'unité du site qui est parvenu jusqu'à nous.**



*Photo aérienne de l'axe historique 1949*

## A-2 / ÉLÉMENTS DE CONTEXTE PROJET OnE I

### Le Projet OnE I – fiche technique

L'équipe projet Projet OnE I « Site Tour Eiffel – découvrir, approcher, visiter »

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Paris – SG Mission Tour Eiffel

Maîtrise d'ouvrage déléguée : SPL ParisSeine

Maîtrise d'œuvre mandataire et paysage : Gustafon Porter + Bowman

Maîtrise d'œuvre Architecture : C+C Architectes

### Calendrier du projet

Le projet OnE I répond à une volonté de la Ville de Paris d'améliorer l'accueil, le confort, et la sécurité sur l'un des sites de Paris les plus visités :

- en 2017, une délégation de service public (DSP) a été confiée à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) sur un périmètre élargi aux jardins de la Tour Eiffel,
- en parallèle, le projet OnE I sur le site Tour Eiffel est lancé par la mission Tour Eiffel pilotée par le secrétariat général de la Ville de Paris,
- des études préalables sont menées de 2017 à 2018 pour définir un cahier des charges débouchant sur un concours international,
- en 2019, un concours international de maîtrise d'œuvre sous forme de dialogue compétitif a été organisé,
- choix du lauréat par jury et annonce du lauréat le 21 mai 2019
- une concertation publique a eu lieu en juin et juillet 2019,
- les services de l'État ont été associés en permanence au cadrage continu des études,
- les demandes d'autorisation ont été enregistrées en décembre 2020,

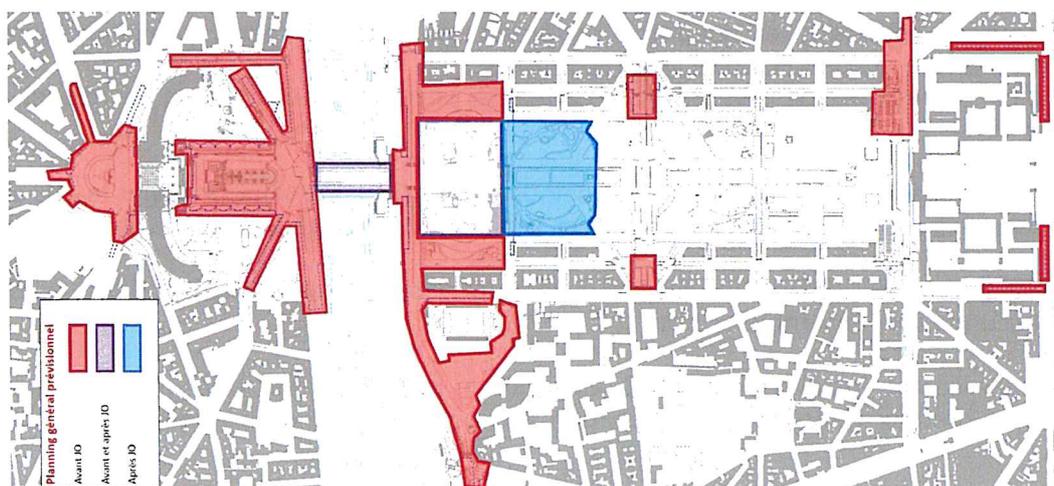
Le projet sera réalisé en partie en 2024, une vision à long terme (2030) est initiée, mais ne fait pas l'objet aujourd'hui d'un engagement de la Ville, ni du présent rapport.

Le périmètre du projet correspond à une partie de l'axe historique.

Avant les JO 2024, sont prévus : la place du Trocadéro et du 11 novembre, les jardins du Palais de Chaillot, la Fontaine et la place de Varsovie, les quais côté Tour Eiffel, les accès au losange sur le Champ-de-Mars, les aménagements sur la place Joffre et à l'arrière de l'École militaire.

Le pont d'Iéna et les jardins de la Tour Eiffel sont phasés avant et après les JO 2024.

Le Champ-de-Mars au plus proche de la Tour Eiffel (première section avant le losange au nord) sera réalisé après les JO 2024 en 2025.



Planning prévisionnel

Ces 5 demandes d'autorisations faisant l'objet du présent rapport portent sur les travaux de réaménagement d'une partie de l'axe historique (Place du Trocadéro et du 11 novembre, Fontaine de Varsovie, Tour Eiffel et une partie du Champ-de-Mars) avant les JO 2024. L'autre partie du Champ-de-Mars fera l'objet d'occupations éphémères durant les JO (Grand Palais éphémère et Aréna champ-de-Mars). Après les JO, un projet ultérieur sera développé sur la partie non couverte par ces demandes d'autorisations, dont le contenu n'est pas connu.

### Le lieu du projet

Le projet OnE I couvre une superficie d'environ 54 hectares :

- 3 arrondissements (7<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissement),
- 3 sites classés : les Jardins de palais de Chaillot, le Champ-de-Mars, et les voies du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,
- 1 site inscrit : Ensemble urbain à Paris,
- 2 monuments inscrits : le pont d'Iéna, la Tour Eiffel,
- sur le périmètre du Bien Unesco : Paris, les rives de la Seine,
- et une multitude d'abord de monuments historiques (se référer au rapport des architectes des Bâtiments de France)

## Le Projet OnE I – ambitions et enjeux

### Les ambitions du projet

La ville souhaite porter un projet emblématique intégrant les différentes politiques publiques transversales notamment à travers le plan climat et définit ainsi ces ambitions :

- libérer la pression du mouvement vers la Tour Eiffel,
- distribuer les activités sur l'ensemble du site,
- améliorer les connexions à travers le site,
- créer un paysage urbain inclusif et accessible par tous,
- renforcer l'axe monumental,
- et réinterpréter le caractère pittoresque des jardins.

### Les enjeux

Les enjeux du projet sur le site concernent : la désimperméabilisation des sols et l'augmentation des surfaces de jardin, l'enrichissement de la biodiversité et la qualité environnementale du projet, le développement des mobilités douces, l'affirmation du caractère événementiel, universel et évolutif du site, et la capacité du site à accueillir tous les usages et usagers (visiteurs, touristes et riverains).

### Le projet pour les JO 2024 et vision 2030

Le principe du Projet OnE I est d'unifier le site, à l'échelle piétonne, en limitant la voiture, en favorisant les parcours piétons tout en réduisant les coupures. Le projet souhaite affirmer et magnifier l'axe monumental par le vide proposé et son caractère végétal renforcé.

L'objectif pour les jardins latéraux est de restituer leur caractère pittoresque en offrant de nouvelles perspectives sur la Tour Eiffel.

À travers la rénovation des espaces verts (arbres, sols et pelouses), le projet souhaite protéger le lieu de la forte fréquentation et de la pression d'usage. Le mobilier urbain et l'éclairage sont rénovés et unifiés en respectant l'existant.

L'offre de services touristiques et des différentes commodités de qualité témoigne du souci d'accueil du public, avec un souhait d'unité sur l'ensemble du site.

La partie sud du site réservée aux installations des JO, ainsi que le plateau Joffre sont volontairement laissés à l'existant dans un premier temps pour une économie de travaux tout en les intégrant dans la vision 2030.

Le projet se veut être la rencontre de deux typologies paysagères, celle du pouvoir et celle du pittoresque. Les espaces de part et d'autre de l'axe sur toute sa longueur vont accueillir des espaces

d'agrément et de pause offrant de nouvelles activités ou en diversifiant celles existantes afin de « rééquilibrer la forte présence de la Tour Eiffel ».

Un travail de hiérarchisation et de mise en cohérence des usages, des circulations et des accès est proposé.

Le projet veut répondre tant aux attentes locales et de proximité des habitants usagers parisiens qu'aux attentes du tourisme international avec des envies d'expériences nouvelles et uniques.

Le projet sera opérationnel dès 2024 afin d'accueillir les JO et de proposer une expérience améliorée sur la partie réaménagée.

Les portes urbaines du site permettront de gérer les flux et de répartir les utilisateurs sur l'ensemble du site. Un travail sur les **mobilités** propose : la réduction des zones de conflits entre les piétons et les véhicules (bus, voitures), la diminution des circulations de véhicules, pour une circulation réorganisée des transports en commun, circulations douces et circulation de véhicules. Les zones de dépose et reprise bus, taxis, cars sont repensées et rationalisées.

La circulation sera globalement réduite, que ce soit sur la place du Trocadéro, sur le pont d'Iéna, ou autour de la Tour Eiffel et du Champ-de-Mars.

La mise en **sécurité** du site est prévue afin que les visiteurs se sentent en sécurité. Le piéton est protégé par un système double composé d'éléments classiques de mobilier urbain : arbres, bordures, plantations, arceaux vélos, bancs, ponctuellement renforcés par des bornes de sécurité et/ ou des blocs béliers.

Le **principe architectural et urbain** du projet est d'uniformiser les éléments urbains comme la signalétique, l'éclairage, le mobilier urbain, de renforcer l'unité paysagère, et de proposer une écriture architecturale homogène et respectueuse du site.

Le parti pris d'une architecture dite intégrée au contexte paysager vise à faire oublier les éléments bâtis, à l'image des bagageries qui prennent place sous une toiture végétalisée en continuité du sol.

Les kiosques, mobiliers, éclairage et signalétique, d'une écriture homogène, arborent la même couleur et les mêmes textures. L'éclairage est quant à lui restauré et remplacé par des LED.

## **Les éléments de procédures et pré-cadrage**

Les services de l'État ont été consultés à chaque étape du processus de projet depuis 2017. Cet accompagnement conséquent des services (DRIEE, DRAC, SMAP75, DRIEA) a fait l'objet de réunions et d'ateliers.

Aux grandes étapes, deux notes ont été produites.

La première en avril 2018 pour opérer un cadrage des équipes avant la mise en concurrence et porter à connaissance les différentes protections sur l'ensemble du site au titre du code du patrimoine et de l'environnement. Cette note retrace les enjeux du site tant paysagers, qu'architecturaux et urbains. Des enjeux et recommandations ont été énoncés pour les sites classés des Jardins du Palais de Chaillot et du Champ-de-Mars, pour le Bien Unesco des Rives de la Seine ainsi que pour les monuments historiques et leurs abords afin que les propositions des différents candidats intègrent ces éléments.

La deuxième note réalisée conjointement avec les architectes des bâtiments de France et l'inspection des sites en mai 2019 fait suite à la mise en concurrence et propose une analyse des quatre candidatures au titre des abords, du Bien Unesco et des sites classés.

Les enjeux exprimés dans cette analyse sont les suivants:

- « - la compatibilité des propositions avec l'aspect des deux sites classés, voire la mise en valeur de leur paysage, de leur composition et de leurs qualités spatiales et d'usage,*
- la non-altération de l'état des sites où l'équilibre entre espaces bâtis et libres est surveillé tout comme le maintien de la naturalité du sol et la longévité du patrimoine végétal,*
- la qualité d'intégration des propositions sans « porter atteinte » aux monuments historiques,*

- la prise en compte des caractéristiques du patrimoine mondial de l'UNESCO des berges de Seine,
- les qualités d'écoute et de dessin de l'équipe de maîtrise d'œuvre constatées au fil des échanges de ce dialogue tenu sur la durée avec les services de l'État,
- l'ambition et la cohérence du projet d'ensemble pour ce site. »

Pour information comme il est d'usage, les services instructeurs de l'État n'ont pas été associés au jury.

À la suite du choix du lauréat, un suivi sous forme d'ateliers a été mené par la ville de Paris. Des remarques récurrentes ont été faites par les services instructeurs de l'État tout au long de ce processus, notamment sur la tendance du projet à artificialiser les espaces naturels en contradiction avec l'esprit du lieu, ainsi que le choix de pelouses techniques inapproprié à l'aspect du site.

### **Les différents permis sur les deux sites classés**

Le projet OnE I comprend 6 permis, 5 font l'objet du rapport de l'inspection des sites, le 6<sup>e</sup> permis de construire dit « Émile Anthoine » au sud-ouest de la Tour Eiffel est hors site classé mais fait l'objet d'un avis au titre des abords des monuments historiques (PC 075 115 20 V0060).

Ce rapport pluriel comprendra des prescriptions générales applicables à l'ensemble du projet OnE I. S'agissant d'un projet à grand échelle, une vision élargie est nécessaire pour garder une cohérence d'ensemble. Ces prescriptions porteront sur des thématiques transversales et objets ou dispositifs techniques que l'on retrouve dans tous les permis.

Les 5 permis seront analysés successivement, chaque permis fera l'objet d'un avis propre et de prescriptions dédiées.

Les 5 permis faisant l'objet de ce rapport : 3 Permis de construire (PC) et 2 Permis d'aménager (PA)

**1/ Permis d'aménager du Trocadéro - PA 075 116 20 V0004 – Site classé des Jardins du Palais de Chaillot** - Aménagements de la place du Trocadéro, déplacement de la sculpture, piétonisation devant le parvis des droits de l'homme, kiosques. Déposé le 06/11/2020

**2/ Permis d'aménager Seine - PA 075 116 20 V0005 – Site classé des Jardins du Palais de Chaillot** - Aménagement des jardins autour de la Fontaine de Varsovie, la place de Varsovie, les nouveaux carrefours, le Pont d'Iéna (ISMH), la place du Quai Branly, la promenade des quais, les avenues de Suffren et de la Bourdonnais, les kiosques. Déposé le 06/11/2020

**3/ Permis de construire Site Tour Eiffel - PC 075 107 20 V0034 - Site classé du Champ-de-Mars** - Aménagements paysagers et construction autour de la Tour Eiffel (ISMH), du parvis et des jardins de la Tour (DSP SETE), la Tour Eiffel et ses piliers avec extensions, parvis et jardins latéraux de la Tour Eiffel, les 2 nouveaux pavillons Bagageries, les nouveaux sanitaires, les kiosques, les guérites. Déposé le 02/10/2020, avec une pièce complémentaire déposée le 24/02/2021

**4/ Permis d'aménager Champ-de-Mars - PA 075 107 20 V0004 - Site classé du Champ-de-Mars** - Aménagements paysagers du Champ-de-Mars, les jardins Nord, les portes Desaix et Saint-Dominique, la porte École Militaire et réaménagement intérieur du cantonnement. Déposé le 06/11/2020, avec une pièce complémentaire déposée le 24/02/2021

**5/ Permis de construire Base vie - PC 075 107 20 V0033 - Site classé du Champ-de-Mars** - Base vie du Parvis Tour Eiffel, base vie administrative des employés de la SETE, base vie chantier n°3 et n°4. Déposé le 02/10/2020

## **B/ ANALYSE GLOBALE DES ENJEUX CROISÉS SITES CLASSÉS & PROJET ONE I**

### **Problématique transversale de l'artificialisation des sols en sites classés**

#### **Bilan de l'artificialisation et mouvements de terrains**

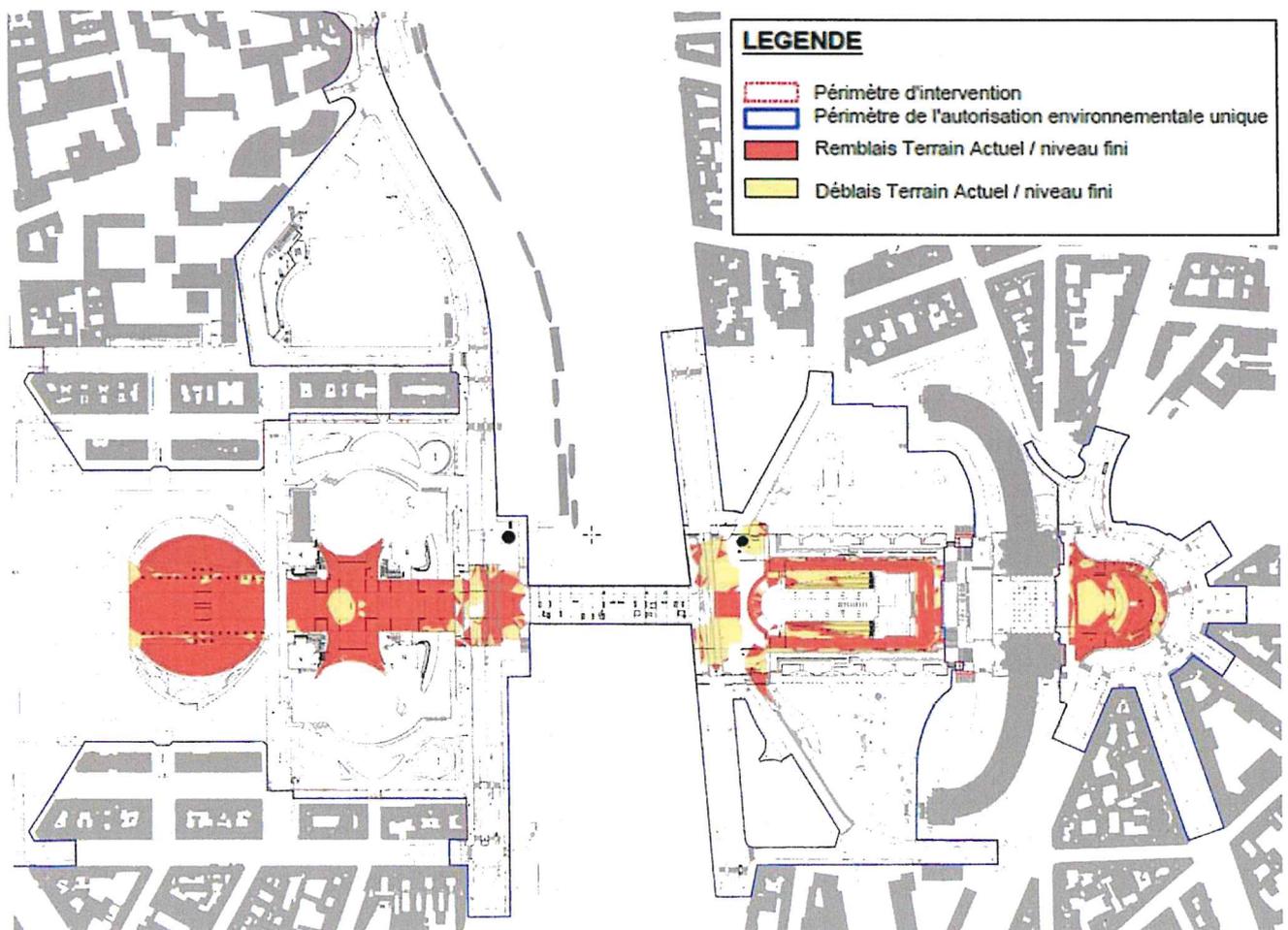
Le projet affiche une réduction de 9 % des espaces imperméabilisés et une augmentation de 7,4 % des espaces verts perméables (comprenant les 20 494 m<sup>2</sup> de pelouse technique perméable créée). L'utilisation du stabilisé renforcé sur les cheminements principaux remplaçant le stabilisé existant plus perméable se justifie en partie par la volonté de répondre aux problématiques de dégradation des sols et des plantations dues à la surfréquentation du site. Le projet aménage 61 919 m<sup>2</sup> d'espaces verts perméables contre 44 175 m<sup>2</sup> à l'existant.

Le bilan des affouillements et exhaussements de terrain est quant à lui impactant pour le site, en effet 86 820 m<sup>2</sup> de surfaces d'affouillements sont réalisées allant de - 4,4 m (bureaux sous de niveaux de sous-sol - piliers Ouest et Nord de la Tour Eiffel) à +2,2 m de remblais (bols de verdure du Champ-de-Mars).

Ces mouvements de terrain résultent du dispositif surélevé de pelouse technique mis en place et impactent l'aspect du site et son état de manière significative, ils modifient sa perception et sa lisibilité. Au total 1 240m<sup>3</sup> de déblais seront produits et 12 035 m<sup>3</sup> de remblais apportés.

Concernant les plantations d'arbres, le bilan est positif avec 191 arbres plantés et 29 abattus, pour un total de +162 arbres.

En termes de végétalisation le projet amplifie la végétalisation existante en restaurant l'ensemble des jardins existants, en créant davantage d'espaces verts et en restructurant l'existant qui avait perdu un peu de sa force initiale au gré des modifications successives depuis les années 1900. Cette intention végétale renforce la désartificialisation du site affichée dans le projet.



*Les mouvements de terrain : déblais ou remblais excédentaire entre niveau existant et le niveau fini*

## Le Dispositif technique : pelouse technique + bordure minérale

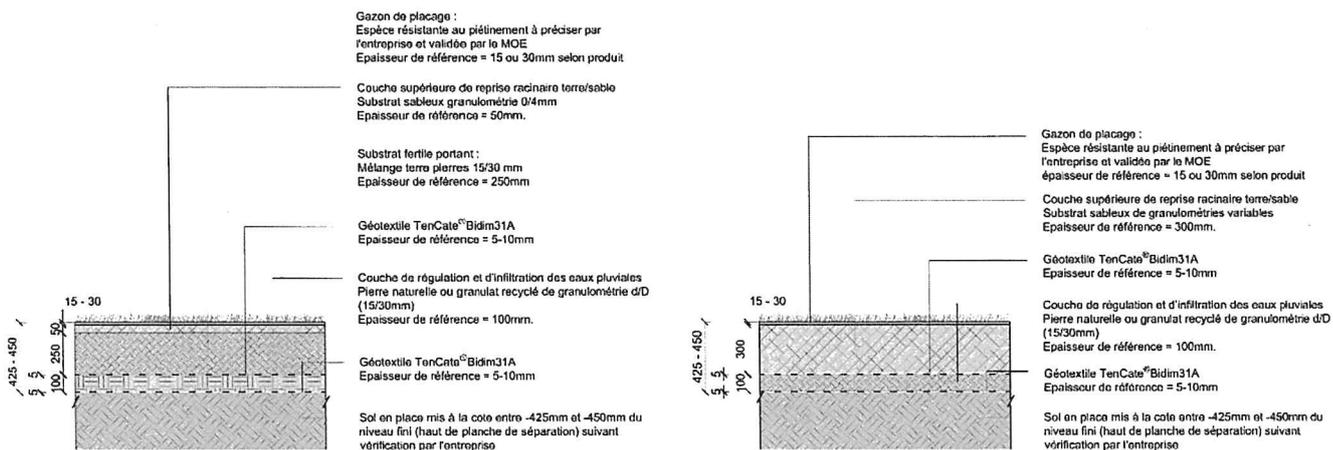
Cette proposition technique sur l'ensemble du site est constituée des éléments suivants : bordures en granit sous différentes formes – usages (banquettes, gradins, bordures, assises...) associées à une pelouse technique comprenant un complexe composé de différentes couches de substrat et de géotextile. Une étanchéité ponctuelle imperméabilise les sols au droit des ouvrages en infrastructure (tunnel de métro,, tunnels et trémies existants au niveau de la place du Trocadéro, du quai Branly et de la place de Varsovie). Ces couches successives permettent de stocker l'eau et de faciliter son infiltration. Des tests seront réalisés in situ échelle 1 pour conforter les choix des différents composants. Un système de récupération des eaux pluviales indirecte est prévu pour la surverse. Ce système surélève l'ensemble de l'axe et du tapis vert d'environ 30 cm du sol procurant un effet de soulèvement artificiel du terrain.

### État du site

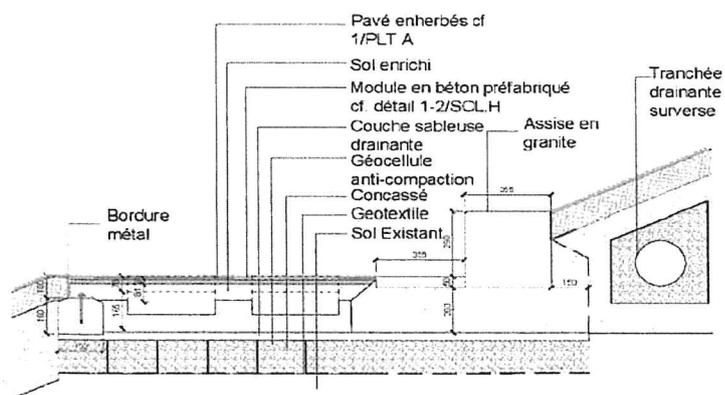
Cette pelouse technique doit répondre aux différentes problématiques que sont une surfréquentation et la gestion des usages. En effet ce dispositif améliore l'infiltration et le stockage des eaux pluviales. Il comprend : un géotextile entre la pleine terre existante et le substrat fertile disposé dessus, sa composition résultera des essais qui doivent être faits in situ. Une couche supérieure de terre – sable au-dessus d'un deuxième géotextile accueillera le gazon. Ces couches ont une épaisseur de 40 cm environ. Un système de drains va permettre d'évacuer les eaux pluviales en surplus en les déportant sur les cheminements latéraux. Un arrosage automatique par aspersion est envisagé pour maintenir en l'état le gazon. L'entretien nécessite un épandage d'engrais régulier, une tonte chaque semaine, une aération du gazon 1 à 2 fois par mois, et un réensemencement pour regarnir le gazon abîmé au moins une fois par mois. Un contrôle journalier est à prévoir pour l'entretien et le suivi de ce dispositif.

L'ensemble des pelouses techniques est déployé sur l'ensemble du site qui sera très fortement remanié en termes de remblais par ce système qui surélève le terrain existant de 30 cm.

De plus les bordures, assises minérales et gradins représentant 4 317 ml impactent le site visuellement tout en l'artificialisant de manière non justifiée.



Coupes de principe des différents substrats de la pelouse technique



*Coupe sur les gradins de la Fontaine de Varsovie*

### Aspect du site

Cette technique nécessite de sur-dessiner les contours du tapis de pelouse par une bordure minérale pour contenir ce dispositif. Même si le projet reprend les proportions originelles de 1906 de Formigé et Forestier sur l'axe, dans sa largeur et profondeur de tapis, permettant à la fois une vision claire de l'axe mais également ménageant de larges traversées est-ouest pour relier les deux rives du Champ-de-Mars, le dessin de Forestier se trouve largement déstructuré par ce surlignage minéral et cette sur-épaisseur.

Le développement d'une hauteur d'assise de part et d'autre du tapis vert (30 cm de hauteur et 1 m de large) sur 4 317 ml, et donc la présence visuelle latérale de rives maçonnées et plus généralement l'effet de soulèvement du tapis vert, procurent un effet d'artificialisation du sol, ce dernier apparaissant comme « décollé du terrain naturel ».

Ce dispositif participe ainsi au morcellement visuel de cette unité paysagère (pelouses et gradins de la Fontaine de Varsovie, pelouses Champ-de-Mars et sous la Tour Eiffel...) en venant souligner le tapis d'une bordure blanche. Il ne permet pas d'affirmer l'axe historique à la bonne échelle et tend à l'affaiblir, ce qui est contradictoire avec l'effet souhaité du projet et les motifs de classement des différents sites classés concernés. Ces pelouses deviennent de vraies jardinières techniques en contradiction avec les ambitions propres du projet qui sont de révéler l'unité du lieu.

### Les usages du site

Comme il a été évoqué en préambule, le Champ de Mars répond à plusieurs fonctions : jardin de promenade, parcours sportifs, terrains de boules, lieu de repos et site de plein air pour de grandes manifestations parisiennes. Sa grande capacité d'adaptation et cette pluri-fonctionnalité étroitement liées à sa composition simple et lisible lui permet encore aujourd'hui d'être le lieu de nombreuses représentations et d'activités festives et culturelles à l'échelle parisienne tout en étant un jardin de quartier et de proximité pour ses habitants. Le système de bordure minérale en sur-épaisseur vient en contradiction avec les caractéristiques fonctionnelles du site qui a pour vocation de ne pas être mono-tâche. Cet usage de banquette, pour s'asseoir, s'allonger... vient réduire le champ des possibles offert depuis sa conception et s'inscrit en faux avec sa nomination « Champ-de-Mars » (champ de grandes manœuvres). De plus ces bordures peuvent s'apparenter à un obstacle lors de mouvements de foule.

### Entretien

Cette réponse technique à la surfréquentation du lieu peut être remise en question au regard de la crise sanitaire que nous traversons, le public n'ayant plus les mêmes pratiques de « sur consommation » de l'espace. De plus, en termes de durabilité et de résilience, ce dispositif n'apporte pas toutes les réponses notamment dans son entretien quotidien très exigeant et coûteux (suivi, arrosage...). Les pelouses de pleine terre dans l'ensemble des parcs parisiens et sur le Champ-de-Mars sont gérées aujourd'hui de manière dynamique en les mettant au repos une partie de l'année, cette gestion étant aujourd'hui parfaitement acceptée par le public. Le test proposé par la Ville de Paris devra être réalisé sur plusieurs

mois (notamment les plus chauds et les plus fréquentés) et sur des lieux très fréquentés afin de valider sa pérennité. Les sites classés ne peuvent être le terrain d'expérimentation à grande échelle sur un élément aussi structurant que l'axe historique.

Pour résumer :

Ce dispositif technique de banquettes rajouté en sur-épaisseur et sur-largeur – proposé comme la réponse à la gestion de la surfréquentation sur l'ensemble des pelouses de l'axe central constituant l'axe historique et monumental du Champ-de-Mars au Tocaéro – n'est pas envisageable tel qu'il est proposé eu égard aux différents motifs de classement :

- Ce dispositif de bordure en sur-épaisseur et sur-largeur formalise une interprétation erronée d'un classicisme reconnu du site : le dessin historique est surligné,
- Le surlignage blanc de caractère très urbain du tapis vert morcelle visuellement l'espace du Champ-de-Mars et banalise ainsi cet espace public remarquable et protégé au niveau national,
- La surélévation des différents tapis de pelouse créant la perspective majeure constitue un obstacle physique,
- La multi fonctionnalité du Champ-de-Mars est réduite,
- La perception aux différentes échelles de la perspective majeure est morcelée,
- L'aménagement de ce dispositif technique sur une partie seulement du Champ-de-Mars va impacter fortement la cohérence et l'homogénéité du traitement de l'espace public durant plusieurs années,
- Les pelouses deviennent des jardinières nécessitant des soins permanents,
- L'effet d'artificialisation banalise les sols des sites protégés,
- Ce dispositif ultra drainant risque de déséquilibrer l'hydrologie actuelle du site au détriment des arbres à proximité.

## **Autres éléments Transversaux**

### **Plan Lumière**

Le principe du projet consiste à conserver, réutiliser, et rénover lorsque c'est possible. Les grandes compositions lumières du site sont respectées et affirmées. En effet on retrouve un principe d'alignement en quinconce sur les allées cavalières, d'un alignement entre les arbres sur l'axe central du Champ-de-Mars et des alignements en vis-à-vis sur les voies routières. Une trame noire est mise en place avec des échéances en 2023 et 2030 sur l'ensemble des cheminements piétons du Champ-de-Mars, où les éclairages seront réduits au minimum, les flux canalisés, orientés vers le sol pour préserver la frondaison des arbres, et sur détecteur de présence.

L'axe historique est doté de mâts « perle » sur sa longueur qui seront rénovés et remplacés par des sources Led. Les mâts de type perle vont être retravaillés avec une source fonctionnelle sous la boule, et une source ornementale à l'intérieur afin de répondre à la réglementation d'une part et à l'aspect historique et esthétique d'autre part. Les candélabres existants présents sur les allées cavalières du Champ-de-Mars sont prévus dans les aménagements piétons végétalisés des jardins latéraux de la Tour Eiffel, avec des sources lumineuses Led également. Des mâts multi projecteurs sont positionnés aux entrées du site pour mettre en avant les lieux de rencontre et de repère du site. La trame routière ne change pas, les mâts actuels sont conservés, seules la source est remplacée.

Le plan lumière permet de retrouver une cohérence et une lisibilité du grand site tout en maintenant une continuité dans les éléments qui le composent.

### **Mobilier et signalétique**

Le mobilier signalétique correspond à la signalétique directionnelle piétonne (programmation, contenu, mobilier signalétique) et le mobilier d'interprétation (médiation culturelle et artistique).

Le projet souhaite unifier, trouver une continuité pour l'ensemble des éléments constituant le site, et une diversité capable d'orienter vers la variété de parcours proposés. Le projet porte un design fort, au code couleur unitaire avec la possibilité d'avoir des éléments modulables et interchangeables. L'objectif étant d'unifier le site, d'identifier les points d'entrée et repères et s'orienter sur le site. Une stratégie numérique sera mise en place par ailleurs.

Une multitude de familles de panneaux est proposée dans lesquelles sont déclinés différents format de panneaux : les panneaux réglementaires, les panneaux de repère (plan et histoire du site), les panneaux événementiels (affichage contrôlé) les dispositifs et panneaux de signalétique patrimoniale (affichage culturel), les mats et panneaux de signalétique d'orientation.

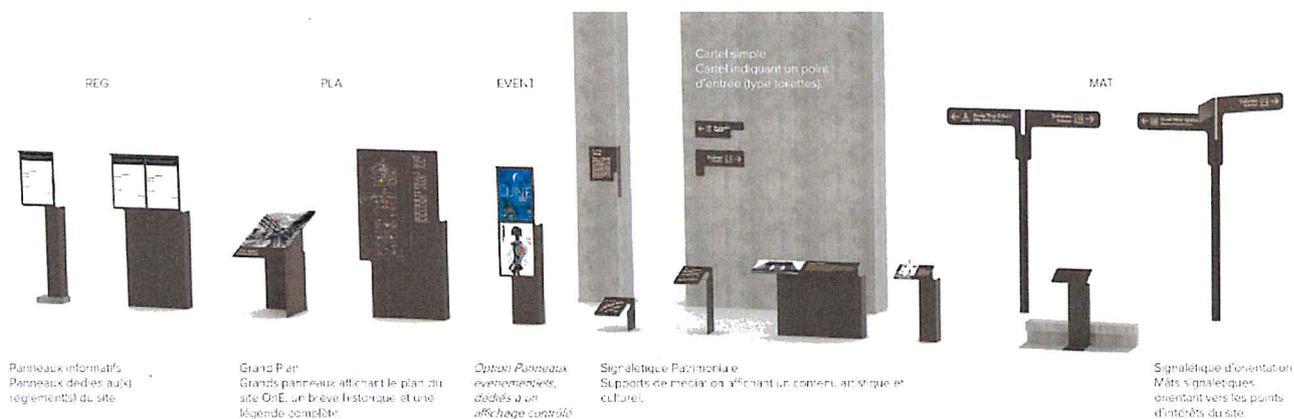
Le mobilier de signalétique est prévu de « couleur Tour Eiffel » et en remplacement de l'ensemble du même type de signalétique sur site. La signalétique SETE (2019) sur le site Tour Eiffel est maintenue en place. Aucune signalétique d'orientation du nouveau projet ne sera présente sur le parvis. Seuls 2 panneaux (tables de la signalétique patrimoniale) sont présents dans le périmètre de la SETE sur les cheminements de sortie, pour lier les espaces entre eux. La cohérence avec ces panneaux proposés est à rechercher.

Le recto des différents panneaux est support d'information, tandis que le verso n'est pas évoqué dans le dossier. Il est à craindre que ces espaces soient exposés au vandalisme et/ou support d'affichage sauvage.

Le mobilier de signalétique proposé comporte beaucoup de déclinaisons, compliquant la lecture et l'identification du type d'information. (5 familles de signalétique avec environ 2 déclinaisons à 7 par familles), le nombre de panneaux de signalétique n'est pas mentionné clairement au global.

Les bancs « Parc et jardins », « Alphand », et « Gondole » seront rénovés, une remise en couleur « Vert de Seine » est prévue. Les bancs en pierre place du Trocadéro sont conservés.

Une réinterprétation circulaire du modèle Alphand est envisagée (sous conditions de l'obtention des droits d'auteur) à deux emplacements ; une sur le quai Branly au croisement de la Rue Jean Rey, et l'autre sur l'îlot au croisement de l'avenue des Nations Unis et Avenue de New York. Cette forme géométrique proposée ne trouve pas sa place dans l'axe historique, il n'est pas en cohérence avec les lignes de force du site et viendrait en altérer sa perception.



## Signalétique et bancs

### Les kiosques

53 constructions légères (dont 29 de type kiosques) et de différents âges jalonnent le site aujourd'hui, ce qui ne participe pas à sa cohérence. Cette offre est aujourd'hui peu diversifiée. Le projet a pour objectif d'unifier les kiosques avec un langage commun à tous, une meilleure répartition sur site, ainsi qu'une diversité d'équipements proposés.

21 Kiosques seront implantés en remplacement de l'existant avec une programmation de restauration (8), de boutiques (7), d'information (1), de sanitaires et de médiation(2).

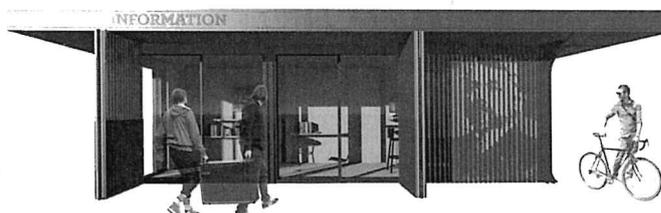
Ces kiosques en acier « Vert de Seine et Brun terra » empruntent les formes structurelles de la Tour Eiffel et affirment un langage industriel. Une façade cinétique est proposée en lien avec l'histoire du site sur les pans opaques des kiosques. 4 type de kiosques sont proposés, dont un correspond aux sanitaires.

- Le kiosque 1 de 13,8 m<sup>2</sup> d'emprise bâtie, a une surface d'emprise au sol de 32,7 m<sup>2</sup>
- le kiosque 2 de 20 m<sup>2</sup> d'emprise bâtie, a une surface d'emprise au sol de 43,5 m<sup>2</sup>
- le kiosque 3 de 33,9 m<sup>2</sup> d'emprise bâtie, a une surface d'emprise au sol de 51,3 m<sup>2</sup>
- le kiosque « sanitaire » de 23 m<sup>2</sup> d'emprise bâtie, a une surface d'emprise au sol de 43,21 m<sup>2</sup>.

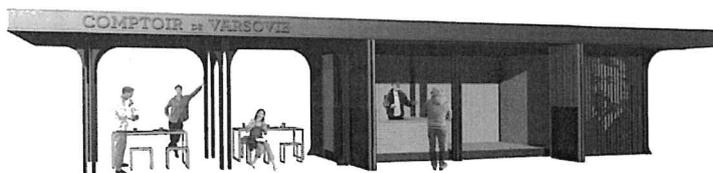
Il s'avère que ces emprises au sol comprenant les auvents sont considérables. En effet ces auvents sont très visibles dans les perspectives, ils marquent des lignes horizontales très fortes. L'épaisseur de la toiture accentue cet aspect disproportionné de ces auvents doublant certaines emprises au sol.



Typologie - kiosques de restauration



Le kiosque d'information sur la Place du Trocadéro



Typologie - kiosques de restauration avec terrasse couverte



Typologie - kiosques sanitaires

### *Les 4 typologies de kiosques*

### **Intervention artistique – activation urbaine**

Les installations d'œuvre artistiques feront l'objet d'une autorisation spéciale spécifique, elles ne sont pas présentées dans le présent dossier.

## Remarques, prescriptions de l'inspection régionale des sites sur le projet OnE I

*A noter que l'ensemble de ces remarques et prescriptions sont transversales (Plan lumière, mobilier, signalétique, kiosques et activation urbaine) et s'appliquent à l'ensemble des 4 permis (hors permis Base vie PC 075 107 20 V0033). Elles sont regroupées dans cette rubrique afin de ne pas perdre la vision globale de ce projet, indispensable dans le cadre de ce projet d'ampleur.*

### Observations

La publicité est interdite en site classé, un règlement local de publicité (RLP) est en vigueur à Paris ; la signalétique événementielle sera à regarder au cas par cas par les services compétents.

### Prescriptions

1 / modifier le principe de tapis de pelouse technique sans mouvement et surélévation du terrain existant, et sans bordure minérale en sur-épaisseur et sur-largeur.

L'enfouissement du dispositif de pelouse technique sera prescrit sur l'ensemble du site, avec une bordure réduite à son minimum (de l'ordre de moins de 10-20 centimètres) afin de maintenir l'aspect de tapis posé au sol.

Cette prescription uniforme sur l'ensemble des pelouses techniques de l'axe historique et du Champ-de-Mars, redimensionnées et renforcées avec un enfouissement du dispositif de pelouse technique et une réduction des bordures au minimum dans leur largeur et affleurantes ne porte pas préjudice à la cohérence du projet qui affiche la volonté d'unifier le site et de le verdier largement.

Pour répondre aux enjeux de fréquentation de manière durable, le substrat de la pelouse pourra être renforcé par un mélange « terre-pierre » avec une granulométrie adaptée à l'enherbement. Cela permettrait de sauvegarder la perméabilité totale in situ de ces surfaces de pleine terre tout en évitant un certain compactage. Les dégradations estivales dues au piétinement seront moins prononcées et la repousse plus rapide lors des périodes de mise au repos.

Cette prescription sera déclinée dans chaque permis afin d'être contextualisée et adaptée à chaque site.

2/ Positionner les bancs circulaires en dehors de l'axe historique du Champ-de-Mars.

3/ Simplifier le mobilier de signalétique – enlever les retours de tôle et autres surfaces sans usage propre à l'affichage – supprimer toutes surfaces sans usage propre à l'affichage ou qui pourraient être détournées – proposer des solutions plus légères et diminuer le catalogue proposé de signalétique.

4/ Faire valider des prototypes échelle 1 de la signalétique sur site par les architectes des Bâtiments de France et l'inspection régionale des sites afin de mesurer l'impact de la forme, de la couleur et de leur matérialité in situ.

Le positionnement exact de la signalétique sera fait par piquage in situ en présence des services de l'État et de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

5/ Diminuer l'emprise au sol des 4 types de kiosque en réduisant de 50 cm environ la profondeur du auvent sur ces 4 côtés afin de minimiser l'impact visuel très marqué horizontalement dans le site.

6/ Une image spécifique pourra être associée à chaque kiosque, en lien avec l'histoire du site. Le travail sur la matérialité de cette façade doit être poursuivi, afin de la rendre robuste et facile d'entretien. Il sera à faire valider par les services de l'État compétents sur les sites classés.

7/ Le choix de finition, de couleur et la matérialité des éclairages, du mobilier, de la signalétique, des kiosques et des revêtements de sol sur l'ensemble du site sera proposé pour avis des architectes des bâtiments de France et à l'inspection régionale des sites avec un prototypage échantillonnage échelle 1 sur site.

8/ Le suivi du projet jusqu'à sa réalisation devra associer les services de l'État concernés par la protection des sites.

9/ Le logo « Site classé » devra être posé sur les sites concernés par le projet pour informer les usagers et visiteurs de la reconnaissance nationale de ce patrimoine : l'emplacement sera à valider avec les services de l'État,

Florence Mottes  
L'inspectrice des sites de Paris



## C/ ANALYSE PAR PERMIS

### **1/ PERMIS D'AMÉNAGER DU TROCADÉRO - PA 075 116 20 V0004 – Site classé des Jardins du Palais de Chaillot**

#### **Le projet**

La place est créée en 1869 en prévision de nouvelles constructions, le rond-point encore présent aujourd'hui accueille un kiosque à musique qui sera remplacé dans les années 50' par la statue équestre. La place du Trocadéro et du 11 Novembre dans le 16<sup>e</sup> arrondissement se situe au point le plus haut de l'axe historique du Trocadéro – Tour Eiffel – Champ-de-Mars. Son aménagement arboré et planté de platanes en arc de cercle offre un fond de scène d'une part à la statue équestre du Maréchal Foch et d'autre part ponctue le début de l'axe plongeant vers la Tour Eiffel – Champ-de-Mars.

Le projet prévoit la piétonnisation de l'axe longeant le Palais de Chaillot, afin d'offrir aux piétons un espace élargi, apaisé depuis le centre de la place jusqu'au parvis des Droits de l'Homme. Une réorganisation des flux et des mobilités est organisée tout en facilitant l'accès au centre de la place pour les piétons.

Le déplacement dans l'axe vers le nord-ouest de la statue équestre du maréchal Foch est proposé, celle-ci a été mise en place en miroir de celle du Maréchal Joffre devant l'École militaire, initialement au centre de l'arc de cercle formé par le double alignement de marronniers d'Inde. Cet aménagement central est pensé comme un amphithéâtre pour amplifier et dégager la vue sur la perspective majeure. Une pelouse technique sur 3 700 m<sup>2</sup> est installée en lieu et place de la pelouse existante pleine terre.



## L'analyse

Le site classé des Jardins du Palais de Chaillot se situe en limite du périmètre du permis d'aménager de la place du Trocadéro et du 11 novembre. L'enjeu pour le site réside dans le fait que cette place est le point final – de focale - de la grande perspective historique majeure. Le rapport visuel d'ouverture sur le parvis des droits de l'homme est important ainsi que la perspective offerte sur l'axe.

Le square très peu fréquenté aujourd'hui est offert au public grâce à un aménagement qui permet son accessibilité, y compris PMR. L'ouverture et l'orientation donnée vers le parvis des Droits de l'Homme marque davantage l'axe historique. Le projet prévoit de supprimer aux abords de la statue les différents emmarchements, bancs, barrières qui occupent l'espace aujourd'hui.

L'espace offert aux piétons en asphalte clair devant le parvis des Droits de l'Homme correspond à la largeur du trottoir actuel, la pelouse technique venant au plus proche du parvis. La piétonnisation permet un apaisement de cet espace aujourd'hui partagé avec la circulation automobile.

Des plantations latérales de haies persistantes et de deux platanes de part et d'autre ont pour objectif de cadrer cet espace de pelouse central et de le protéger visuellement de la circulation extérieure.

Les kiosques sont implantés sur les côtés et hors du champ visuel en accompagnant l'aménagement de l'espace sans nuire à la perspective.

Les 3 700 m<sup>2</sup> de pelouse technique centrale proposée sont imperméabilisés au droit des ouvrages souterrains du métro. La pelouse sur les pourtours au nord est surélevée de quelques dizaines de centimètres par rapport au sol au niveau du double couronnement, du fait de ce dispositif technique mis en place.

## Bilan de l'artificialisation du site

Le bilan des surfaces des sols artificialisées – désartificialisée affiché par l'équipe de MOE est positif. En effet, le projet passe de 2 458 m<sup>2</sup> d'espaces verts perméables à 4 465 m<sup>2</sup> sur les 25 463 m<sup>2</sup> d'emprise du projet : soit une augmentation de +7,8 % par rapport à la surface totale de projet (sans compter les surfaces imperméabilisées au-dessus des ouvrages du métro dont nous n'avons pas le détail).

- Les surfaces plantées supplémentaires représentent environ 765 m<sup>2</sup> (données non précisées),
- Les trois kiosques implantés parallèlement à l'axe et sur les côtés de celui-ci remplacent 4 kiosques hétérogènes dans leur aspect, et augmentent les surfaces bâties de + 8,8 m<sup>2</sup>.
- Le bilan des arbres est positif : 4 arbres plantés en plus,
- Le stabilisé renforcé qui remplace le stabilisé existant, revêtement plus imperméable sur une surface de 489 m<sup>2</sup> affaiblit quant à lui le bilan.



## Remarques, prescriptions et avis de l'inspection régionale des sites sur le permis d'aménager du Trocadéro

### Observations

Quelques remarques peuvent être faites sur les éléments suivants :

On peut notamment regretter le déplacement de la statue qui est justifié principalement pour dégager la vue historique pour les photographes depuis le fond de scène composé par l'arc de cercle. Son emplacement originel centré dans ce double couronnement de marronniers permettait une mise à distance et mise en valeur à l'échelle du grand site dans un dessin géométrique tenu. La démonstration du gain sur la vue n'est pas démontrée.

On peut s'interroger sur la pertinence de remplacer le stabilisé perméable existant par un revêtement plus imperméable (stabilisé renforcé) au niveau du double alignement d'arbres. L'inspection des sites recommande de maintenir le stabilisé perméable sur l'ensemble des allées.

### Avis

En complément de ces remarques, l'inspection régionale des sites propose un avis favorable avec les prescriptions suivantes.

Ce projet n'appelle pas de prescriptions spécifiques contextualisées supplémentaires, en plus de celles prescrites dans l'analyse générale du projet portant ; sur les kiosques, les luminaires, le mobilier et la signalétique. Les prescriptions portant sur le dispositif technique pelouse et bordure minérale ne sont pas appliquées sur ce permis.

Florence Mottes  
L'inspectrice des sites de Paris

## 2/ PERMIS D'AMÉNAGER SEINE - PA 075 116 20 V0005 – Site classé des Jardins du Palais de Chaillot

### Le projet

Le périmètre du projet porte sur l'aménagement des jardins du Palais de Chaillot au niveau de la Fontaine de Varsovie, du Pont d'Iéna et des quais de part et d'autre du pont incluant l'aménagement d'une promenade plantée entre Bir Hakeim et l'Avenue de la Bourdonnais.

Les grandes interventions sur ces deux rives consistent à apaiser l'espace urbain, le rendre aux piétons en réduisant la place de la voiture et des circulations. Les plantations seront conséquentes sur la promenade plantée le long du quai Branly. Un renforcement de l'axe formé par une succession de tapis de pelouse est complété par 2 « carrés » de pelouse, un au pied de la Fontaine de Varsovie, et un autre au niveau du croisement de la circulation du Quai Branly et de l'axe historique.

### Fontaine et Place de Varsovie

Le projet sur la Fontaine de Varsovie consiste à intégrer dans le biais de pelouse des gradins minéraux accessibles par des escaliers de part et d'autre de la fontaine ; gradins créant de grandes lignes rencontrant la pente du tapis vert.

La voie qui ceinture la fontaine sera reprise en béton désactivé, les plantations latérales sont renforcées par trois haies taillées successives. Un alignement de cerisiers est planté de chaque côté de la fontaine.

Au pied de la fontaine, la place de Varsovie est simplifiée et apaisée en termes de flux de véhicules. Les passages piétons sont facilités, un carré de pelouse au bout de l'arc de cercle formé par la pelouse de la fontaine est réalisé.



*La fontaine de Varsovie*

### Le pont d'Iéna

Le pont d'Iéna voit sa circulation réduite à 2 x 1 voies bus sur la chaussée existant, le reste de l'espace étant dédié aux piétons, tandis que sont implantées de manière provisoire des jardinières créant des salons intimes où les usagers peuvent prendre place.

## Secteur quais

La place Branly est le principal point d'accès au site, le trottoir est élargi pour réaliser une promenade plantée côté Tour Eiffel. Cet espace apaisé permet dans l'épaisseur plantée d'intégrer les kiosques, bancs faisant office de dispositif de sécurité, mobiliers urbains... Un carré de pelouse est positionné dans l'axe côté pont d'Iéna. Les sols de la promenade au droit du jardin de la Tour Eiffel sont en béton désactivé, et ensuite en asphalte clair.

## L'analyse

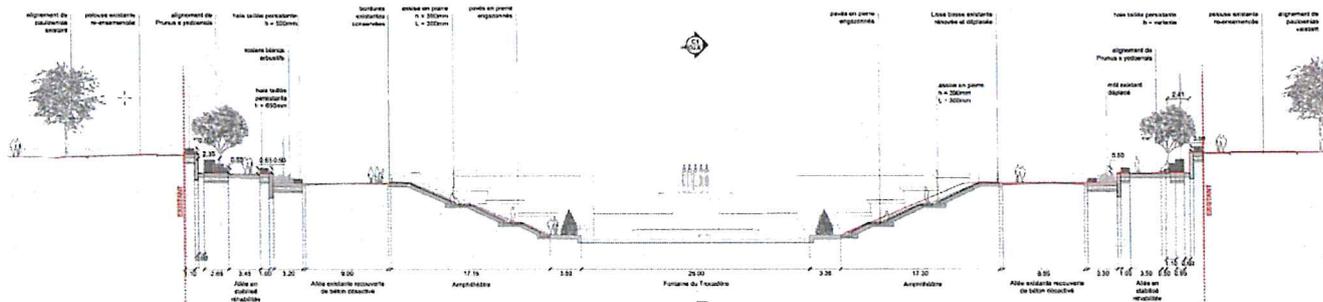
Cette partie du projet est à l'articulation des deux rives et des différentes protections de part et d'autre du pont d'Iéna, monument historique classé. En effet le pont articule les sites classés des Jardins du Palais de Chaillot et du Champ-de-Mars. Également au cœur du Bien Unesco, donnant à cette zone de projet une dimension métropolitaine forte à ce niveau de l'axe historique.

## Fontaine et Place de Varsovie

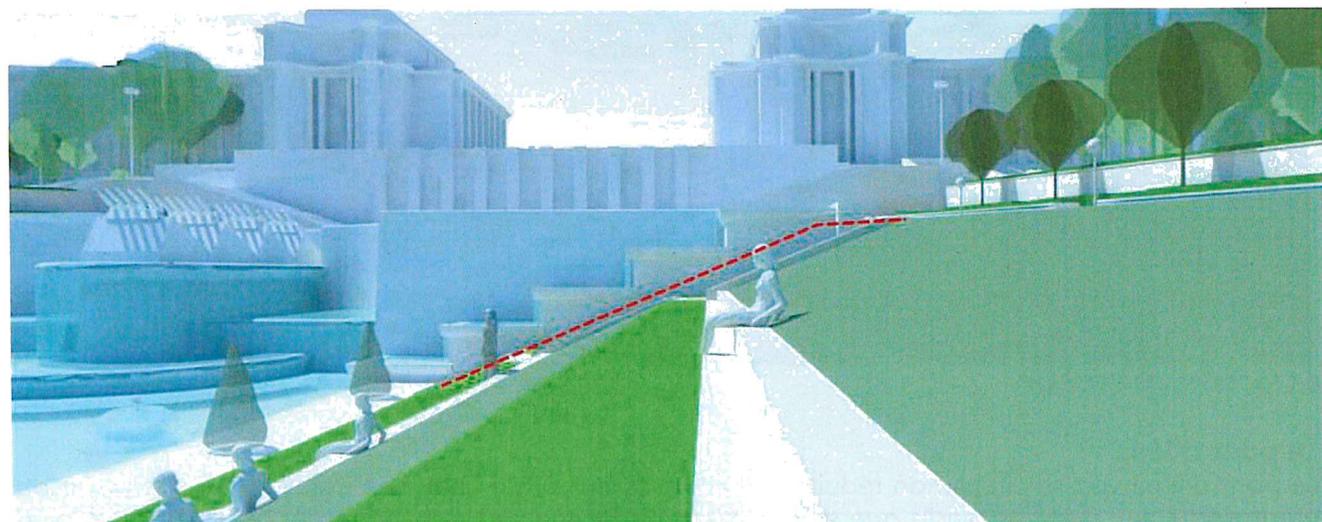
Le projet ne touche pas à la Fontaine de Varsovie datant de 1937 et réalisée par l'architecte Roger-Henri Expert pour les parties minérales et dures de celle-ci.

La création des gradins et d'escaliers dans le plan fortement incliné de pelouse participe au phénomène d'artificialisation des sols et de morcellement de l'aspect à grande échelle du site, mais également à l'échelle plus réduite. Localement, cette proposition déstructure la composition et la lisibilité à toutes les échelles du site où s'alternent une ligne bleue (fontaine) bordée par deux lignes vertes, puis deux lignes minérales de part et d'autre. À grande échelle, les grands plans inclinés de pelouse sont plus forts visuellement sans gradins et d'un seul tenant. L'usage proposé d'investir les pelouses est contraint par la pente importante au droit des fontaines, ce qui implique d'aménager des escaliers et de rajouter de la minéralité à ces degrés. Cette composition aujourd'hui équilibrée de l'espace de la Fontaine entre éléments architecturaux et paysagers est déstructurée par le rajout des lignes minérales dans la pelouse.

De plus l'accès à la pelouse par les bancs installés le long de la fontaine de Varsovie va créer un piétinement et induire une dégradation de la pelouse.



Coupe transversale sur la Fontaine de Varsovie et le système de gradin



Profil des gradins au regard de l'existant en rouge

Une bordure béton surélevée sur l'arc de cercle de la Fontaine côté Place de Varsovie est proposée. Aujourd'hui et demain une lisse basse suffit car cela n'empêchera pas les gens d'investir la pelouse : le phénomène risque de s'amplifier avec l'accès donné par les gradins. Cette bordure artificialise la pelouse qui se trouve aujourd'hui dans une continuité de plans au sol. Le nombre de bancs peut être augmenté pour répondre à la demande du public sur les côtés de la fontaine, contre les jardins du Palais de Chaillot.

Le carré de pelouse technique surélevé et implanté au pied de la fontaine se positionne un peu maladroitement dans un dessin déjà fini par l'arc de cercle de la fontaine, sa résonance avec la grande échelle est fragilisée.



*L'extrémité de la Fontaine de Varsovie et le carré de pelouse*

À l'interface des jardins à l'anglaise et de la composition centrale à la française, les nouvelles haies taillées et plantées de cerisiers permettent de renforcer le rapport aux jardins latéraux dits à l'anglaise.

La haie la plus haute se situant le long du mur minéral en sifflet cache cet effet de sifflet qui amplifie la pente et la topographie du site. En effet ces grands murs verticaux composent très strictement le site aujourd'hui et accompagnent sa lecture à grande échelle. La végétalisation trop haute altère cette vision de la topographie.

Au sol, un béton désactivé remplace l'asphalte rouge existant autour de la fontaine. Le stabilisé existant sur les côtés est remplacé par du stabilisé renforcé. La place de Varsovie est réaménagée en pavés réutilisés aux endroits remaniés afin de maintenir une cohérence globale.

### **Les jardins du Trocadéro**

Côté Est des jardins du Trocadéro, le Tunnel est réaménagé en sanitaires publics. L'aménagement intérieur tenant compte de la grande verrière extérieure ne modifie pas l'aspect du site.

### **Le pont d'Iéna**

La végétalisation « prairiale » du pont d'Iéna proposée en bac est de fait réversible. Cet ordonnancement orthogonal vient perturber la vue, mais n'altère pas le site compte tenu des caractéristiques de ces jardinières.



*Le pont d'Iéna*

### Secteur quais

La largeur d'environ 13 mètres offerts à la promenade côté Tour Eiffel, en réduisant la circulation véhicules, permet de ménager un trottoir large de 5 mètres pour les piétons, en gérant le flux piéton dans une continuité retrouvée. Dans les deux épaisseurs végétalisée de part et d'autre de ce trottoir, on trouve des plantations d'arbres, des haies persistantes et taillées côté voiries et un parterre de vivaces qui permettent de plonger le piéton dans un univers végétal. Ce linéaire de promenade désimpermeabilise fortement cet espace viaire et change ces caractéristiques aujourd'hui très routières. Deux kiosques de part et d'autre de l'axe sont noyés dans cette végétalisation.



*Promenade végétalisée du Quai Branly*

### Les kiosques

Une vingtaine de kiosques existants sont supprimés pour être remplacés par 13 kiosques dans le permis d'aménager Seine. Ils sont positionnés pour ne pas obstruer la vue de l'axe. Cette harmonisation globale des kiosques à grande échelle permet de renforcer le caractère unitaire de celui-ci.



*Kiosque sur le quai Branly*

### Bilan de l'artificialisation du site

Le bilan des surfaces des sols artificialisées – désartificialisée affiché par l'équipe de MOE est positif. En effet, le projet passe de 9 110 m<sup>2</sup> d'espaces verts perméables à 16 705 m<sup>2</sup> sur une emprise totale de 99 602 m<sup>2</sup>: soit une augmentation de +7,7 % par rapport à la surface totale de projet.

- Les surfaces plantées supplémentaires représentent environ 7 595 m<sup>2</sup> essentiellement sur la promenade plantée, et les deux carrés de pelouse.
- Les treize kiosques d'une emprise de 175,5 m<sup>2</sup> remplacent les 20 kiosques supprimés (295,2 m<sup>2</sup> d'emprise) hétérogènes dans leur aspect, diminuent les surfaces bâties de 180 m<sup>2</sup>.
- Le bilan des arbres est positif : 5 arbres supprimés – 118 plantés

Le projet comporte un bilan positif avec une forte végétalisation de la promenade le long des quais.

### Remarques, prescriptions et avis de l'inspection régionale des sites sur le permis d'aménager Seine

#### Avis

L'inspection régionale des sites propose un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes, en plus de celles prescrites dans l'analyse générale du projet portant sur les kiosques, les luminaires, le mobilier et la signalétique. Les prescriptions portant sur le dispositif technique pelouse et bordure minérale sont précisées ci-dessous afin d'être adaptées au contexte :

1/ Suppression du dispositif de gradins et escaliers sur les plans inclinés de la pelouse technique de la Fontaine de Varsovie, ainsi que la bordure minérale de l'arc de cercle de la fontaine donnant sur la place de Varsovie, le dispositif existant de lisse basse métallique est à rénover sur le pourtour de la fontaine. Une bordure affleurante pourra être installée afin de contenir le dispositif de pelouse technique, elle sera réduite à une largeur de 10-20 cm maximum.

2/ Les deux carrés de pelouse technique surélevés sur la place de Varsovie et sur le quai Branly devront être remis au niveau du terrain existant par enfouissement, la bordure minérale sera affleurante et réduite au minimum de sa largeur. Une lisse métallique identique à celle de la Fontaine de Varsovie sera positionnée si besoin au pourtour des carrés afin de protéger cet espace de la circulation des véhicules.

Florence Mottes  
L'inspectrice des sites de Paris

### 3/ PERMIS DE CONSTRUIRE SITE TOUR EIFFEL - PC 075 107 20 V0034 – Site classé du Champ-de-Mars

#### Le projet

Le projet prévoit en termes de projet paysager des aménagements dans les jardins de la Tour Eiffel, et sur le parvis de la Tour Eiffel, et en termes de projet architectural une démolition et curage des constructions parasites, une réhabilitation, construction d'entités sur les jardins et aux pieds de la Tour Eiffel.

#### Le parvis

La libération du parvis de La Tour Eiffel de l'ensemble des constructions aujourd'hui hétéroclites passe par un réaménagement des espaces libres ou construits du parvis. Le projet prévoit une réorganisation des flux de visiteurs et des files d'attente sur le parvis de la Tour Eiffel, une démolition – curage et reconstruction des pavillons d'entrées ainsi que la restauration et reconstruction des enrochements et parements en pierre des 4 pieds de la Tour Eiffel pour retrouver une lisibilité et un ancrage au sol des piliers. Une réorganisation des locaux du personnel de la SETE sur les 2 niveaux de sous-sols sur les piliers Nord et Ouest est intégrée au site. Le parvis est surfacé en pierre naturelle, des carrés de pelouses jalonnent l'axe central, et les jardins latéraux viennent se lier au parvis entre les piliers.

Le nivellement est modifié afin d'intégrer l'accès PMR.

#### Les jardins latéraux

Sur les jardins latéraux, le projet prévoit la démolition de deux bâtiments (Sud-Ouest) de la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la ville de Paris pour permettre le réaménagement paysager des jardins et intégrer la construction des bagageries aux extrémités dans le soulèvement du sol. Les bureaux de la DEVE sont relocalisés sur le site Émile Anthoine dans le cadre du PC non instruit au titre du site classé. Les bagageries comprennent à l'ouest : une bagagerie, boutique et restaurant, à l'est : des sanitaires, une bagagerie et un restaurant/boutique.

Dans les jardins latéraux le projet envisage une densification paysagère pour augmenter les plantations. Les limites des jardins sont restructurées par des plantations variées (haies taillées et haies libres). Les jardins à l'extérieur de l'enceinte de la SETE sont paysagés, permettant de créer des alcôves dites « jardin d'art » aux quatre extrémités, encadrant l'espace des bagageries. Une reprise des cheminements latéraux redessine les parterres des jardins. Les plans latéraux d'eau et grottes sont conservés et réhabilités.



*Les jardins latéraux au pied de la Tour Eiffel*

## Les constructions

Différentes constructions sont réalisées : la démolition de l'existant aux pieds de la Tour Eiffel, la libération du parvis des différentes constructions hétéroclites permettent de reprendre ces éléments bâtis et de les intégrer aux pieds de la Tour Eiffel, avec un travail de restauration des emmarchements en pierre et des enrochements. Les bureaux de la SETE sont localisés dans les bases des piliers Ouest et Nord dans les 2 sous-sols remaniés. De nombreux affouillements sont réalisés pour ces espaces. Les accès à la Tour Eiffel sont réaménagés à cette occasion avec la création de rampes PMR et d'escaliers.

Des guérites ponctuent le parvis au niveau des piliers pour permettre le contrôle des files d'attente. Ces constructions sont « légères ».

Dans les jardins latéraux, à proximité du pilier Est, des sanitaires sont aménagés sous une toiture végétalisée et s'appuient contre la construction réalisée par Feichtinger Architecte en 2018 pour le tri sélectif.

## L'analyse

### Le parvis

Le parvis de la Tour Eiffel aménagé en 1889 a été fortement remanié depuis et envahi par des constructions hétéroclites. 1909 est l'état de référence pour cet espace dans lequel les piliers de la Tour Eiffel émergent de jardins et espaces largement végétalisés et plantés.

Le projet permet de rendre lisible l'espace du parvis, et permet de réaffirmer l'axe. La suppression des constructions hétéroclites est une action positive, tout comme le curage des constructions parasites et la restauration des pieds. Cela permet d'ancrer de nouveau la Tour Eiffel dans ses jardins. L'aménagement central de l'axe sous la Tour Eiffel est composé de 3 carrés de pelouse de part et d'autre du centre de la Tour Eiffel. Ces carrés de pelouse doivent participer à la lecture de l'axe à la grande échelle, malheureusement le dessin proposé morcelle l'espace. La libération de l'espace du parvis n'est pas totale, à cause de ces banquettes – bordures de 30 cm de hauteur et 1 mètre de large qui créent des obstacles sur cet espace. Le vide fait la force de l'axe tel qu'il est arrivé jusqu'à nous. Le soulèvement de ces carrés de pelouse augmente l'effet d'artificialisation des sols. En effet, ils ne sont plus connectés au sol et en complète contradiction avec le dessin libre de cet espace central et fédérateur.

L'agencement des carrés de pelouse pose la question de la continuité du dessin des cheminements entre les jardins latéraux notamment pour celui qui traverse le parvis côté Quai Branly. En effet ce cheminement potentiellement continu est coupé par ce carré de pelouse. La pertinence de la présence de ce 3<sup>ème</sup> carré de pelouse est discutable, car il réduit l'espace offert aux piétons.



*Le parvis de la Tour Eiffel : les carrés de pelouse*

Les plantations sont renforcées aux pieds de la Tour Eiffel, avec des pelouses qui s'avancent pour s'aligner sous la Tour Eiffel et mettre en valeur l'axe. Une variation des haies taillées libres permet de restituer une interface entre les jardins et l'axe historique. Les cheminements sous la Tour Eiffel permettant la connexion avec les jardins latéraux sont en béton désactivé au plus près de la Tour Eiffel. L'espace des files d'attente est réalisé en asphalté clair, ces espaces sont resserrés autour des piliers pour libérer le parvis et l'axe. Les allées du jardin sont en stabilisé renforcé.

L'axe est renforcé par le calepinage au sol en granite, les doubles haies latérales, ainsi que des magnolias plantés le long de l'axe : cet agencement végétal de l'espace masque les files d'attente tout en appartenant aux jardins latéraux.

### Les jardins latéraux

Les jardins aménagés en 1878 ont été très peu modifiés jusqu'à aujourd'hui, mais ont perdu au fil du temps la structure des jardins pittoresques à l'anglaise, avec l'envahissement de constructions servantes pour la Tour Eiffel, et l'effacement de cheminements. Ils ont été restaurés en 2018 lors des travaux de mise en sécurité de la Tour Eiffel.

Les jardins d'art prévus aux quatre extrémités présagent que des installations seront proposées, celles-ci n'étant pas intégrées à la présente autorisation. Cette possibilité vient en contradiction avec le dossier d'activation urbaine qui propose également l'installation d'œuvres artistiques aux angles des jardins latéraux côté quai Branly. Il faudra veiller lors de la prochaine instruction, que ces installations artistiques ne se cumulent pas sur le site classé.

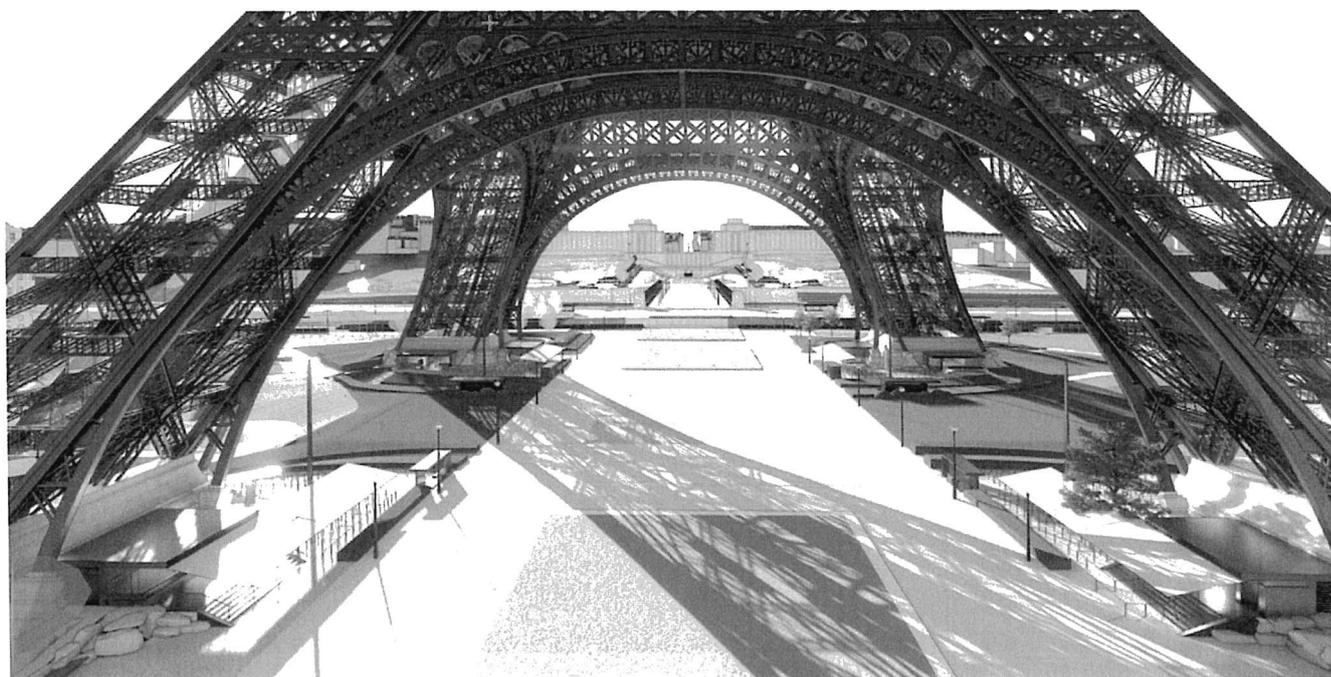
Les cheminements aux extrémités (autour des jardins nouvellement aménagés et des bagageries) sont réalisés en stabilisé renforcé. Le traitement des pieds d'arbres n'est pas spécifié.

La densification végétale est réalisée avec des essences en usage à l'époque de référence et d'essences indigènes.

### Les constructions

La matérialité des constructions respecte le site : du vitrage clair, du cuivre patiné bronze, de l'enrochement et dalles en pierre de Bourgogne.

Les constructions autour des piliers et les guérites sont constituées de pans opaques verticaux et horizontaux. Les espaces aménagés aux pieds de la Tour Eiffel permettent de gérer les flux sans empiéter sur le parvis. Un système de couverture démontable des files d'attente d'attente est proposé, mais le projet ne précise pas leur forme, matérialité et structure qui permettent le montage-démontage de ce système.



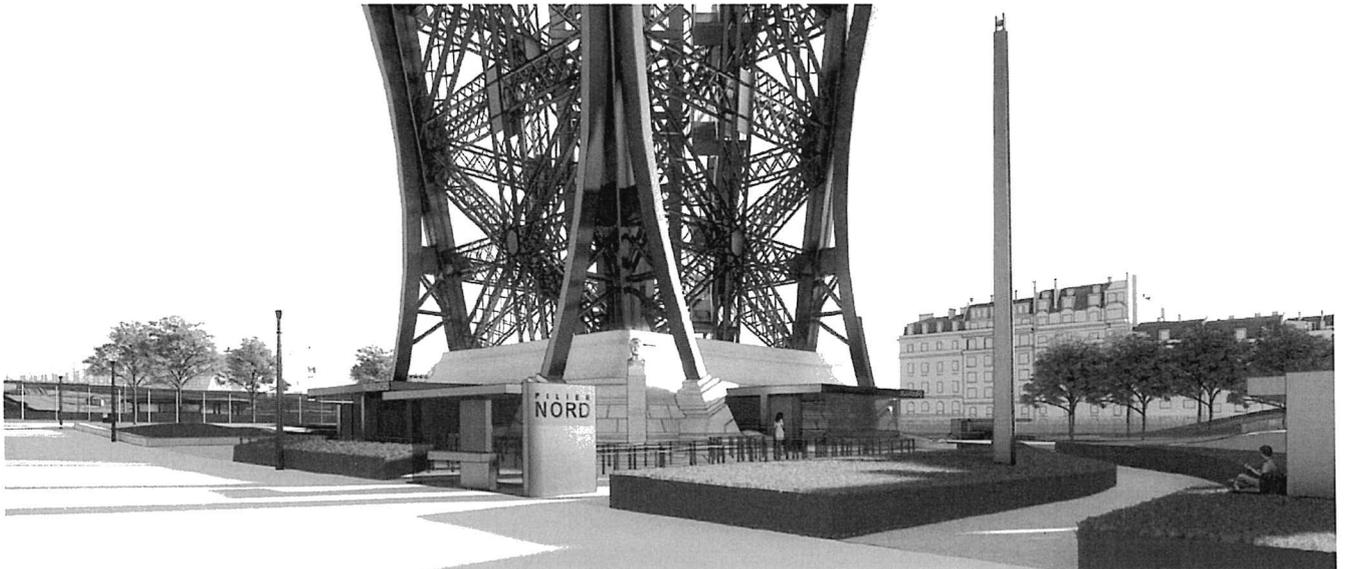
*Les constructions autour des piliers et les guérites, avec le système de couverture des files d'attente*

### Les constructions autour des 4 piliers

Les kiosques sont intégrés aux pieds de la Tour Eiffel après leur curage, leur impact est fortement diminué par rapport à l'existant, malgré les horizontales très prononcées des toitures. Ces constructions s'intègrent bien en termes de volumes, matérialité, emprise. Seuls les auvents sont imposants et viennent perturber les verticales de la structure métallique de la Tour Eiffel

Les guérites axées sur la croisée des pieds de la Tour Eiffel, masquent quand on est au centre du parvis, la descente des lignes de forces de la Tour Eiffel jusqu'au sol. Elles permettent le contrôle rapide des visiteurs tout en indiquant l'orientation de chaque pilier de la Tour Eiffel. Elles sont composées de deux plans verticaux opaques et d'une toiture, avec quelques pans vitrés.

Ces guérites sont positionnées au mieux et hors-champ de l'axe, mais leurs grands plans perpendiculaires, pleins et opaques obstruent cette vue : le rapport au sol est masqué. Pour ce type de construction, le rapport plein - vide est trop important : une construction légère serait plus pertinente.



*Constructions autour du pilier Nord et la guérite du pilier Nord donnant sur le parvis*

### Les constructions en infrastructure sur les piliers Nord et ouest

Ces constructions rendues invisibles car implantées en sous-sol, permettent de redonner une vision forte de la Tour Eiffel dans son paysage. Cette intervention valorise l'aspect du site mais impacte son état par des mouvements de terrain. Cet effet est contre-balancé par d'une part l'amélioration de l'aspect, une meilleure fonctionnalité et la désartificialisation de ces espaces en augmentant les pelouses des jardins latéraux et sous l'axe, d'autre part en densifiant la végétalisation.

### Les bagageries

Les deux bagageries se situent aux extrémités. Leur intégration se fait par un soulèvement du sol sur un arc de cercle qui accompagne le double alignement d'arbres autour du cheminement de l'allée cavalière du grand site. Cette 5<sup>ème</sup> façade végétalisée permet de faire oublier ces constructions depuis l'extérieur du site. Le soulèvement de la pelouse pour y intégrer les bagageries impliquent un repli des jardins latéraux sur eux-mêmes. La présence d'une ligne de vie ou garde corps n'est pas précisée et risque d'avoir un impact visuel certain, malgré le fait qu'une clôture est intégrée à un système de haie taillée persistante pour les dissimuler. La toiture végétalisée est recouverte d'une « prairie » composée de graminées et de vivaces, tout comme les alcôves des jardins d'art en continuité.

Sur les allées cavalières remaniées récemment par le projet de 2019, le projet ne précise pas le rapport des nouvelles constructions proches des squelettes de sol sous le cheminement et des pieds d'arbres en sable mis en place.



*L'allée cavalière remaniée en 2019 et la bagagerie Est dans les jardins de la Tour Eiffel*

#### **Les kiosques et les sanitaires Est**

Les kiosques dans les jardins latéraux sont effacés par la végétalisation et n'impactent pas l'esprit pittoresque des jardins .

Les sanitaires Est sont recouverts d'une toiture végétalisée par un soulèvement de sol dans sa longueur pour dissimuler au mieux cette construction. Celle-ci s'appuie sur de l'existant.

#### **La guinguette**

La rocaille dans les jardins à l'ouest est réaménagée pour accueillir un point de vente avec des tables et chaises, un comptoir, des grilles ... Une enseigne permettra d'identifier le site de la guinguette. Un éclairage sera installé dans la grotte.

#### **Bilan de l'artificialisation du site**

Le bilan des constructions est neutre, autant de constructions sont démolies que reconstruites : au total c'est 3 981 m<sup>2</sup> de SDP qui sont réaménagées comprenant les démolitions – constructions comprenant : 1 514 m<sup>2</sup> de surface créée pour 1 517 m<sup>2</sup> de surface bâtie démolie.

Concernant les arbres, le bilan est positif sur ce projet : 20 arbres supprimés – 42 plantés

1 891 m<sup>2</sup> de toiture végétalisée seront réalisés comprenant 30 cm à 50 cm de terre végétale sur les bagageries.

Les affouillements sont nombreux et résultent de l'installation des bureaux aux pieds de la Tour Eiffel Ouest et Nord sur 2 niveaux de sous-sols .

Le bilan des surfaces désimperméabilisées est positif, en effet le projet augmente de 12 % les surfaces perméables en désimperméabilisant environ 15 %, les 3 % étant des revêtements dits « perméables », notamment grâce à la démolition des constructions des locaux de la DEVE dans les jardins, et à la création de carrés de pelouse technique au centre du parvis. Le projet passe de 19 611 m<sup>2</sup> d'espaces verts perméables à 27 884 m<sup>2</sup> sur les 65 400 m<sup>2</sup> d'emprise du projet : soit une augmentation de +12 % par rapport à la surface totale de projet

## Remarques, prescriptions et avis de l'inspection régionale des sites sur le permis de construire Site Tour Eiffel

### Observations

L'inspection régionale des sites émet un doute sur la pérennité des carrés de pelouse sous la Tour Eiffel, et maintient le souhait de la réversibilité de ces pelouses. Si celles-ci sont trop impactées par la fréquentation, leur remplacement par un revêtement perméable de type pavés granit enherbés pourrait être envisagé.

### Avis

L'inspection régionale des sites propose un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes en plus de celles prescrites dans l'analyse générale du projet portant ; sur les kiosques, le mobilier, l'éclairage et la signalétique. Les prescriptions portant sur le dispositif technique pelouse et bordure minérale sont précisées ci-dessous afin d'être adaptées au contexte.

- 1/ Suppression des bordures - banquettes minérales en surépaisseur et surélevées autour des carrés de pelouse centraux : celles-ci seront affleurantes et réduites à leur largeur minimale (moins de 10-20 cm de large). La pelouse devra être restituée sous forme de tapis posé sur le sol par l'enfouissement du dispositif de pelouse technique au niveau du terrain naturel pour restituer l'aspect existant.
- 2/ Le carré de pelouse le plus au Nord – Ouest de l'axe au plus proche de la clôture vitrée est à supprimer côté quai Branly. Cela permettra de retrouver une fluidité visuelle et une liaison fonctionnelle du cheminement existant entre les jardins latéraux et un espace supplémentaire pour gérer les flux de visiteurs sur le parvis devant la Tour Eiffel.
- 3/ Le revêtement de sol en stabilisé renforcé tout autour des bagageries est également identifié au niveau des pieds d'arbres. Ce revêtement n'est pas envisageable pour les racines aux pieds des arbres. Aujourd'hui les pieds d'arbres sont traités en mélange de sable – terre permettant au sol d'être perméable à cet endroit spécifique. Le projet doit proposer un traitement des pieds d'arbres au niveau de l'allée cavalière des jardins latéraux, notamment devant les bagageries, où ces espaces seront très fréquentés afin de préserver le système racinaire des arbres. Le revêtement des pieds d'arbres devra être validé par les services de l'État.
- 4/ Les auvents des constructions accolées aux piliers de la Tour Eiffel débordent largement en contredisant la verticalité de la Tour Eiffel, il conviendra de diminuer leur emprise dans leur profondeur pour modifier cet effet d'horizontalité. Ce travail devra faire l'objet de validation de la part des services de l'État.
- 5/ Les guérites positionnées aux 4 piliers donnant sur l'axe devront être retravaillées pour alléger leur impact visuel afin qu'elles s'effacent au profit de la composition structurante des pieds de la Tour Eiffel : Les plans opaques verticaux ne permettent pas de voir l'ancrage de la Tour Eiffel dans le site, l'un des deux plans devra disparaître pour permettre la continuité visuelle sur l'accroche au sol des pieds de la Tour Eiffel.
- 6/ Les couvertures des files d'attente démontables aux quatre piliers de la Tour Eiffel ne sont pas assez précises et nécessiteront une autorisation spécifique.

Florence Mottes  
L'inspectrice des sites de Paris



## **4/ PERMIS D'AMÉNAGER CHAMP-DE-MARS - PA 075 107 20 V0004 - Site classé du Champ-de-Mars et Voies de Paris situées dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement**

### **Le projet**

#### **Champ-de-Mars**

Le projet prévoit un aménagement du Champ-de-Mars en plusieurs phases. La première concerne la présente autorisation spéciale de travaux en site classé à savoir la partie la plus proche de la Tour Eiffel. Cet aménagement est prévu après les JO 2024 pour permettre de poursuivre les aménagements du Champ-de-Mars jusqu'en 2030. Le projet consiste en la rénovation des espaces verts paysagers et des circulations et cheminements du Champ-de-Mars dans sa partie Nord. Le tapis central retrouve ses proportions de 1906, une pelouse technique est mise en place.

L'avenue Joseph Bouvard et la place Jacques Rueff sont rendues piétonnes. Des aménagements urbains sont proposés aux extrémités pour gérer les terminus des bus et intégrer les kiosques latéralement. La place Rueff sera mise en sécurité par l'installation de bornes laissant passer uniquement les véhicules d'urgence et de service.

Au total cinq kiosques sont installés sur les côtés du Champ-de-Mars, au niveau de l'avenue Gustave Eiffel et aux portes Dessaix et Saint-Dominique et sur la place de l'École militaire au sud du site. Ces services comprennent de la restauration et des sanitaires.

La piétonnisation s'accompagne en outre de la suppression de places de stationnements VL, par l'augmentation des stationnements vélos, ainsi que la maîtrise des déposes d'autocars.

#### **Le tapis vert central**

Un retour au dessin originel du tapis vert est envisagé sur sa largeur en passant de 37 mètres à 25 mètres surlignés par une banquette minérale encadrant les 2 tapis de pelouse de 1 mètre de large et de 30 cm de haut. Sur la longueur le tapis est également rétréci au profit des cheminements transversaux, qui retrouvent une largeur permettant visuellement et fonctionnellement de relier les 2 allées latérales, les jardins ainsi que les espaces de part et d'autre de l'axe. Les tapis ont une longueur de 52 mètres. Les pelouses en pleine terre sont transformées en pelouses techniques (voir supra). Les pelouses sont accessibles à tous.

Elles seront accessibles par une rampe se dirigeant vers le centre de l'axe. Les ifs de l'axe seront abattus afin de retrouver le dessin initial du tapis vert.

#### **Les jardins latéraux du Champ-de-Mars**

Les jardins latéraux sont conçus comme des « panneaux » surélevés de 2 mètres du côté des alignements de platanes des allées. Cette surélévation offre un point de vue différent sur les « bols » de verdure créés. Ces clairières engazonnées sont végétalisées avec une composition multiple comprenant des haies taillées de différentes hauteurs. Les panneaux de pelouse qui se soulèvent sont bordés par cette végétation. Au pied de cette pente, un parterre végétalisé vient prolonger la pelouse au niveau des pieds d'arbres d'alignement afin d'améliorer la perméabilité du sol pour un meilleur développement racinaire. Les pieds d'arbres des rangées côté du tapis vert sont en revêtement minéral poreux qui reste à définir. Les alignements d'arbres sont renforcés par le remplacement de quelques sujets.

Du côté des allées courbes le projet installe des essences spécifiques pour créer à terme un couloir de biodiversité. Des essences propres aux jardins du 19<sup>ème</sup> siècle seront plantées et la répartition des strates est pensée afin d'assurer la perméabilité visuelle. La découverte progressive offrant une diversité de cadrage et de vues permet une expérience typique des jardins à l'anglaise.

#### **Les cheminements et allées**

Les allées latérales au tapis sont en stabilisé renforcé, tandis que les cheminements piétons entre les doubles alignements d'arbres de part et d'autre sont en stabilisé perméable et les allées courbes sur l'extérieur des « bols de verdure » en stabilisé renforcé et se raccordent à du stabilisé perméable.

Une pente de 2,6 % sur les cheminements transversaux sur l'axe entre les carrés de pelouse permet d'accéder aux pelouses bordées par les assises minérales.

## Le losange : Place Rueff – Avenue Joseph Bouvard – Portes Dessaix – Saint-Dominique

Un simple réaménagement surfacique est prévu sans modification mise à part la suppression de la circulation des véhicules. Les extrémités accueillent désormais des terminus bus pour libérer la Place Rueff de toute circulation. Deux kiosques de type sanitaires sont positionnés aux extrémités de ces deux portes urbaines.

L'École militaire est réaménagée également au niveau de la station de métro avec quelques plantations et l'installation d'un kiosque commercial. Cet aménagement accompagne le visiteur du métro au Champ-de-Mars.

Des tracés au sol sont réalisés au sud de l'École militaire sur le site classé des Voies de Paris situées dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Ces travaux ne modifient pas l'aspect de ce site classé et ne font pas l'objet d'une instruction au titre du site classé.

## L'analyse

### Champ-de-Mars

Le projet retrouve les proportions de l'aménagement de 1906 de Formigé et Forestier conformément au plan guide du Champ-de-Mars en passant à 25 m de largeur. Le tapis y gagne en lisibilité et retrouve ses caractéristiques spatiales permettant d'affirmer l'axe central mais également de créer du lien entre les espaces latéraux qui aujourd'hui n'existent plus. Cette lisibilité retrouvée est perturbée par le surlignage du tapis de pelouse central, sa surélévation, ainsi que les jardins latéraux.

### Le tapis vert central

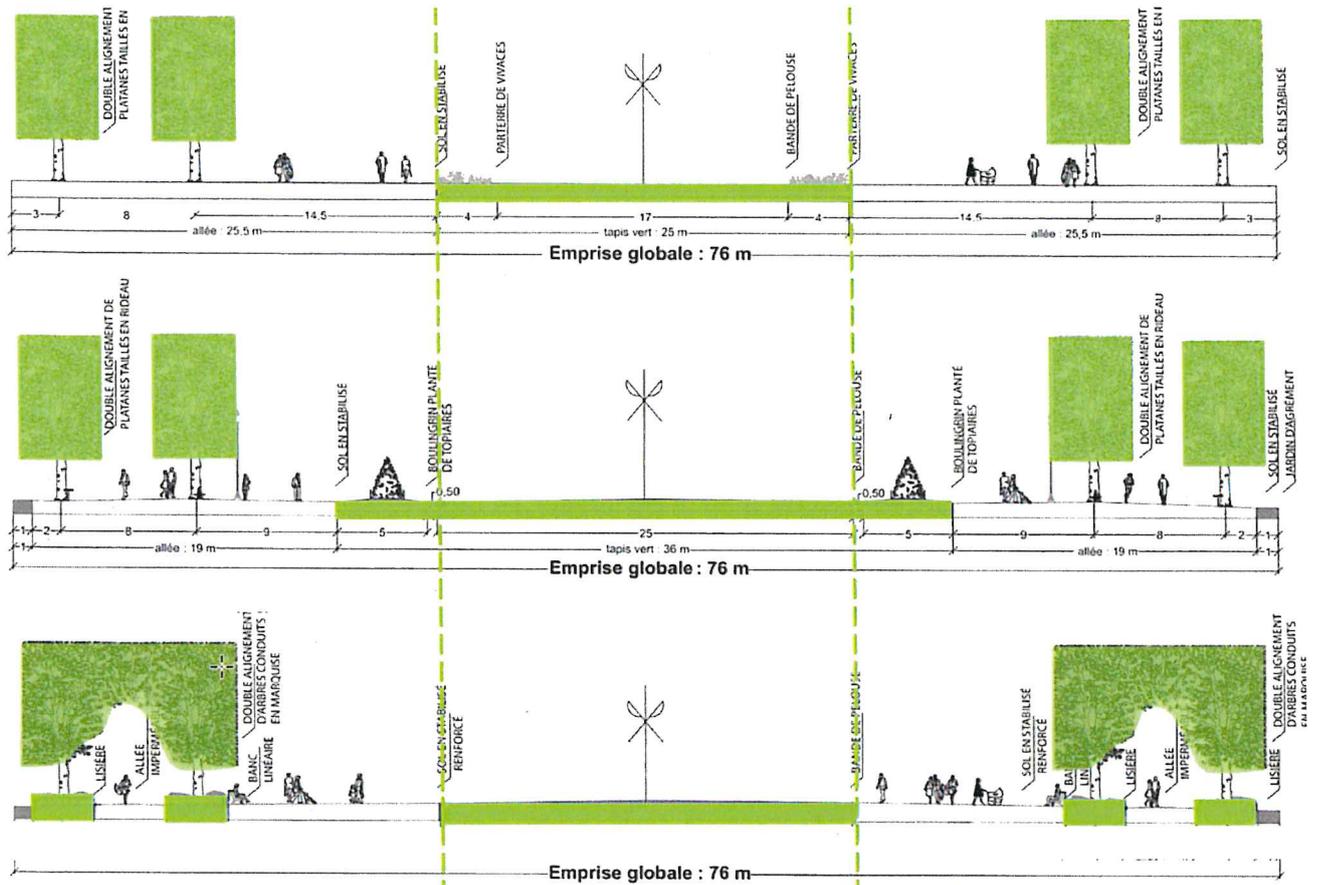
Cette assise minérale sur-dessine les contours du tapis de pelouse et complique la lecture du Champ-de-Mars. Le développement d'une hauteur d'assise de 30 cm part et d'autre du tapis vert impose la présence visuelle de rives maçonnées. L'effet de soulèvement du tapis vert provoque un effet d'artificialisation du sol en étant décollé du terrain naturel. En effet le tapis est aujourd'hui posé au sol. Ces pelouses apparaissent comme des jardinières hors de proportion et en contradiction avec les ambitions propres du projet qui sont de révéler l'unité du lieu.

De plus les fonctions initiales du Champ de Mars (jardin de promenade, parcours sportifs, terrains de boules, lieu de repos et site de plein air pour de grandes manifestations parisiennes) sont remises en question. Sa grande capacité d'adaptation étroitement liée à sa composition historique de champ de manœuvre est remise en question. Le système de bordures surélevées diminue ainsi le champ des possibles de manière pérenne.

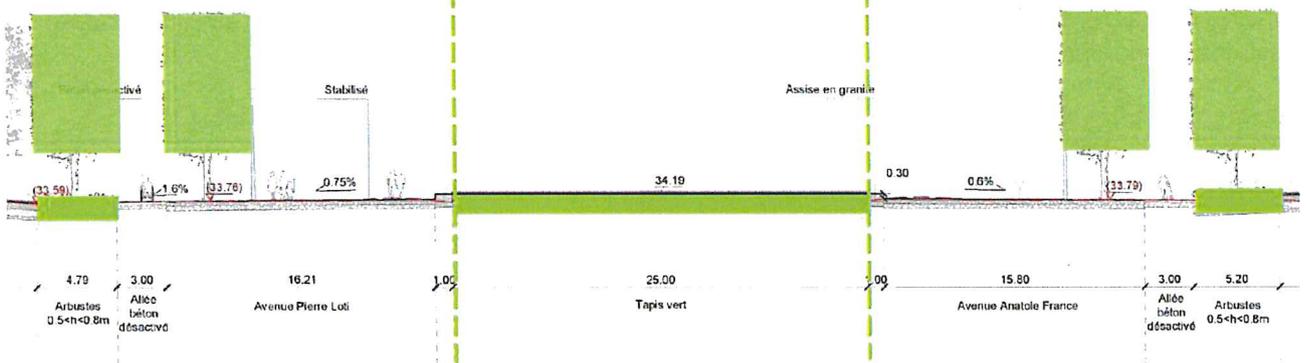
Cet effet d'artificialisation du sol du jardin perturbe durablement les usages et l'aspect du site.



*Le dispositif de pelouse technique avec bordure minérale sur le tapis vert central (30cm x 100cm de large)*



Coupes sur le tapis vert dans le Champ de Mars, extrait de *Plan Guide du Champ de Mars et du Trocadéro*, p.25, 2018



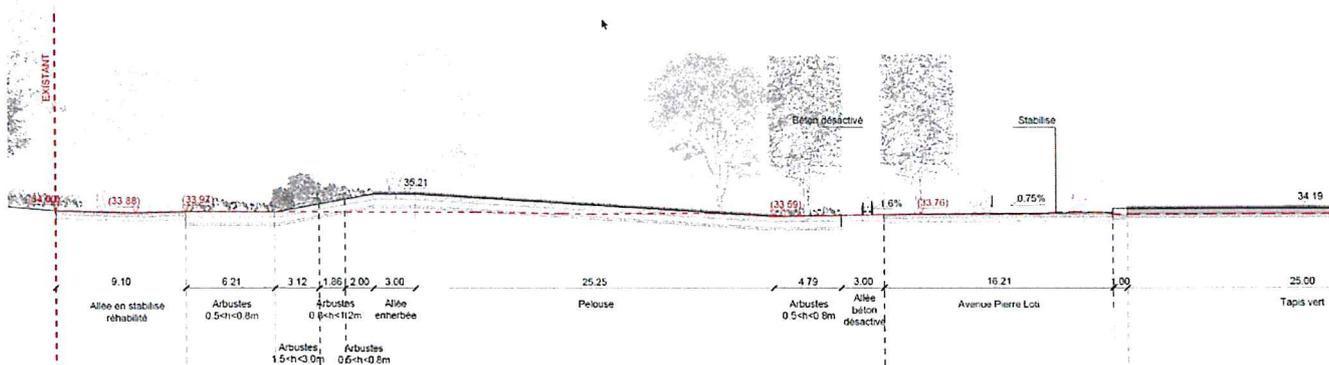
Coupe sur le tapis vert dans le Champ de Mars à l'état projeté en 2023

Coupes sur le tapis vert central : état de référence / existant / Plan guide / OnE | 2023

## Les jardins latéraux du Champ-de-Mars

Les mouvements de terrain sont importants : avec une pente de 8 % sur les pelouses techniques demi-ovales, les exhaussements culminent à +2,2 m par rapport au terrain naturel. La vision généreuse et fuyante actuelle sur les abords du site est supprimée. En effet ce projet amorce un projet d'ensemble sur la totalité du Champ-de-Mars, et présage un refermement du site sur lui-même.

La composition du Champ de Mars dans son contexte urbain aux fronts bâtis passe du tapis vert très structuré accompagné d'un cheminement minéral, à des allées plantées, avec des parterres végétaux, à des jardins pittoresques sur les côtés assortis d'allées courbes menant aux abords urbains du site. Tandis que le dessin permet de réaffirmer le caractère pittoresque de ces espaces, la mise en volume pose problème.



1/2 Coupe longitudinale sur le Champ-de-Mars, avec les surélévations latérales (jusqu'à 2,2 m) et surépaisseurs du tapis central de 30 cm



Vue d'un des bols de verdure surélevés de 2,2 m de hauteur

### Les cheminements et allées

La transition entre les « bols de verdure » et le tapis vert passe par les aménagements au sol, en particulier par le traitement végétal de l'épaisseur de l'alignement de platanes côtés jardins. Cette épaisseur végétale au sol permet d'une part de lier les espaces entre eux, de protéger les pieds d'arbres, et de spatialiser les allées entre le double alignement de platanes. En effet ces allées sont maintenues en stabilisé perméable, tandis que les cheminements qui encadrent le tapis sur l'axe central sont réalisés en stabilisé renforcé pour répondre à la question de l'usure et de la surfréquentation du site. Ce revêtement renforcé qui remplace le stabilisé perméable existant très dégradé artificialise le sol davantage que l'existant.

Les allées courbes sur les côtés extérieurs des « bols de verdure » sont réalisées en stabilisé renforcé. Ce revêtement ne se justifie pas en l'état, étant donné que le raccord à l'existant se fait avec le stabilisé perméable en place. Ce changement de sol en alternance rapide ne permet pas de rendre lisible les espaces et de les hiérarchiser.

### Le losange : Place Rueff – Avenue Joseph Bouvard – Portes Dessaix – Saint-Dominique

Les aménagements liés à la gestion des bus sont en retrait du Champ-de-Mars et de l'alignement bâti, ils ne perturbent pas les vues sur l'axe. Les stationnements de bus qu'impliquent les terminus de bus de

l'Avenue Joseph Bouvard implantés de part et d'autre de la Place Jacques Rueff peuvent impacter visuellement le site. Aujourd'hui les bus ne stationnent pas.

### École Militaire

L'aménagement proposé permet de rendre lisible l'accès au Champ-de-Mars et de guider les visiteurs avec un aménagement agréable le long de la place de l'École militaire et de la Place Joffre.

### Bilan de l'artificialisation du site

Le bilan des constructions est neutre, autant de constructions sont démolies que reconstruites : au total sur les 1 085 m<sup>2</sup> de SDP présentent du site : 74,28 m<sup>2</sup> sont démolies et 78,12 m<sup>2</sup> sont reconstruites dont 40 m<sup>2</sup> de commerces.

Concernant les arbres, le bilan est également positif sur ce permis : 4 arbres supprimés – 27 plantés.

Les travaux d'affouillements et d'exhaussements sont très impactant et représentent une superficie de 20 270 m<sup>2</sup>, sur une profondeur de 1,1mètre maximum et sur une hauteur de 2,2 mètres maximum.

Tandis que le bilan de surface pleine terre est équilibrée avec 12 996 m<sup>2</sup> à l'existant et environ 12 905 m<sup>2</sup> pour le projet ainsi que 881 m<sup>2</sup> de revêtements perméables.

## Remarques, prescriptions et avis de l'inspection régionale des sites sur le permis d'aménager Champ-de-Mars

### Observations

Il est à noter qu'aujourd'hui le phasage des aménagements avec le reste de l'axe du Champ-de-Mars pose question. En effet le périmètre du projet implique un résidu du tapis de pelouse au sud des 2 tapis redimensionnés. Le résidu et le reste du tapis en place n'ont pas la même dimension, ni le même pas entre eux, et sont ponctués d'ifs en topiaires. La maîtrise d'ouvrage devra préciser ce point pour conserver un Champ-de-Mars cohérent et homogène durant cette phase d'aménagements. Cela peut nuire à sa lisibilité provisoirement.

### Avis

L'inspection régionale des sites propose un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes en plus de celles prescrites dans l'analyse générale du projet portant ; sur les kiosques, le mobilier, l'éclairage et la signalétique. Les prescriptions portant sur le dispositif technique pelouse et bordure minérale sont précisées ci-dessous afin d'être adaptées au contexte.

1/ Suppression des bordures – banquettes minérales autour des carrés de pelouse centraux redimensionnés, ainsi qu'un abaissement de la pelouse technique au niveau du terrain. La bordure pour contenir ce dispositif technique devra être affleurante et réduite à une largeur inférieure à 20 cm pour restituer l'aspect existant.

Le projet propose de protéger les pelouses lors d'évènements importants par des panneaux emboîtables. Des précisions devront être apportées sur ce point spécifique.

2/ Suppression des mouvements de terrain latéraux surélevés sur les jardins dits « bols de verdure ». Le terrain naturel est à retrouver à son nivellement existant.

3/ Les allées courbes des jardins latéraux de part et d'autre de l'axe sont à réaliser en stabilisé perméable dans la continuité des jardins existants dans un souci de continuité, comme les allées entre le double alignement de platanes.

4/ Le projet doit préciser le traitement des pieds d'arbres au niveau des alignements d'arbres côté tapis de pelouse afin de préserver le système racinaire des arbres. Le revêtement des pieds d'arbres devra être validé par les services de l'État.

Florence Mottes  
L'inspectrice des sites de Paris



## 5/ PERMIS DE CONSTRUIRE BASE VIE - PC 075 107 20 V0033 - Site classé du Champ-de-Mars

### Le projet

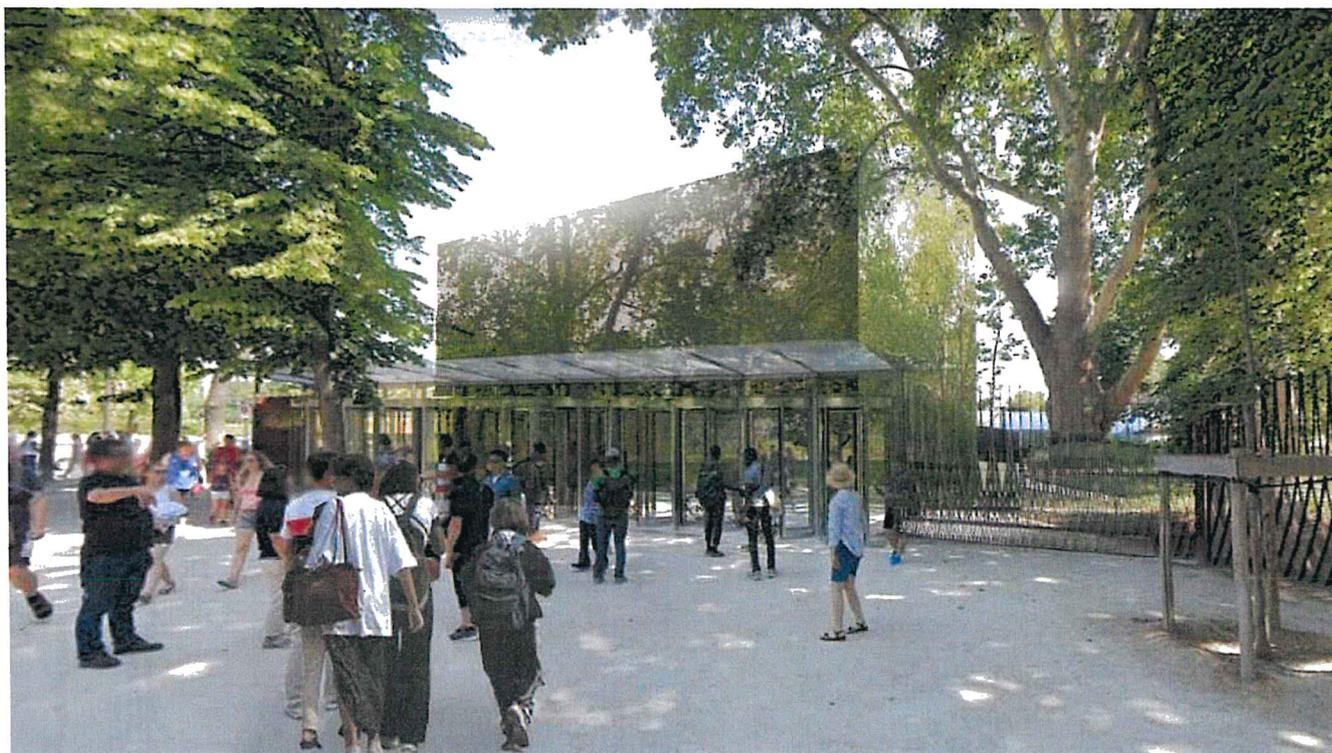
Compte tenu de l'ampleur du projet OnE I, plusieurs bases vie vont être accueillies sur les différents sites au regard du phasage général des travaux. Les travaux commenceront à l'automne 2021 pour se finaliser fin 2026. Deux bases vie administratives vont se situer dans les terrains dévolus à la SETE, les autres bases vie seront réparties sur les différents secteurs de projets : Place du Trocadéro, Place de Varsovie, sur le quai Branly, sur le Champ-de-Mars, côté École militaire et sur la parcelle Émile Anthoine (PC hors demande d'autorisation au titre du site classé).

Le permis de construire (PC 075 107 20 V0033) faisant l'objet de ce rapport porte uniquement sur l'implantation et l'habillage de bungalows provisoires composant la base vie administrative dans le périmètre de la DSP SETE « Ouest jardin ». Les autres autorisations concernant les bases vie seront déposées par les entreprises ultérieurement. Au regard du caractère temporaire de cette installation de base vie démontée à la fin du chantier, la présente autorisation porte sur un **permis de construire précaire du 18/10/2021 au 31/12/2026**.

À la fin du chantier et de l'utilisation de cette base-vie, l'installation sera démontée et le terrain remis en état.

La base vie « Ouest Jardin » située à proximité du pilier Ouest de la Tour Eiffel comprend 27 bungalows répartis sur 3 niveaux. L'implantation de cette base est programmée d'octobre 2021 à décembre 2026 et servira à accueillir le personnel exploitant de la Tour Eiffel pour des raisons de sécurité et d'exploitation du Monument.

La SETE va déposer par ailleurs une demande de prolongement du permis précaire en cours valable jusqu'au 31 décembre 2021, avec une extension pour l'implantation de nouveaux bungalows afin de répondre aux nouvelles normes plomb, ainsi qu'aux contraintes Covid faisant prendre du retard aux différents travaux en cours sur la Tour Eiffel. Ces bases vie comportent des sanitaires et une base vie administrative « parvis » dans l'enceinte de la DSP SETE, ainsi que la base vie chantier Sud existante, et la Base vie chantier Est en supplément.



*Vue de la base vie*

## L'analyse

La base vie « ouest jardin » composée de 27 bungalows est comprise dans une enceinte de 15 x 17 mètres et s'implante dans le jardin Ouest perpendiculairement et le long du quai Branly en symétrie de l'emplacement de la base vie SETE (travaux pilier Nord), ce qui permet de réduire son impact visuel depuis le pont d'Iéna.

Un arbre se trouve dans l'enceinte mais n'est pas impacté par l'implantation des bungalows, il devra faire l'objet d'une attention et d'une protection particulière, ainsi que ceux alentours.

La surface créée est de 381 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux. Deux emprises bâties composent cette base-vie :

- 21 bungalows, sur 3 niveaux - R+2, sur une hauteur de 8,70 mètres,
- 8 bungalows, sur 2 niveaux à R+1, sur une hauteur de 5,80 mètres, une circulation via des passerelles permet de connecter ces 2 volumes de bungalows.

Pour une meilleure intégration, les 5 façades des deux volumes de 27 bungalows seront habillées d'une bâche micro-perforée tendue pour s'intégrer au site en minimisant leur impact durant le temps de leur implantation. L'imprimé de la bâche est similaire à celui qui existe déjà sur les bungalows de la SETE.

Cette installation temporaire « Ouest jardin » de 27 bungalows est prévue pour être démontée à la fin de l'année 2023 pour libérer le jardin en vue de l'organisation des jeux olympiques. Elle pourra être remontée après 2024 pour la fin des travaux prévue le 31 décembre 2026.

## Remarques, prescriptions et avis de l'inspection régionale des sites sur le permis de construire Base vie

Cette base vie provisoire et réversible faisant l'objet d'une demande de permis de construire précaire répond à la nécessité d'accueillir le personnel de la SETE durant les travaux sur la DSP SETE.

Le calendrier proposé prévoit une dépose le 21 décembre 2026, confirmant le caractère temporaire de cette installation.

La modification temporaire de l'aspect du site classé apparaît modérée compte tenu de la compacité du volume de l'installation et du camouflage mis en place sur l'ensemble permettant de se fondre par mimétisme dans les jardins de la Tour Eiffel.

Cependant le dossier ne présente pas les garanties de non altération définitive du site par des mesures de protection et de distanciation vis-à-vis des arbres, ainsi que la description du type de fondations nécessaires à l'installation de la base-vie, malgré la remise en état du site évoquée.

### Avis

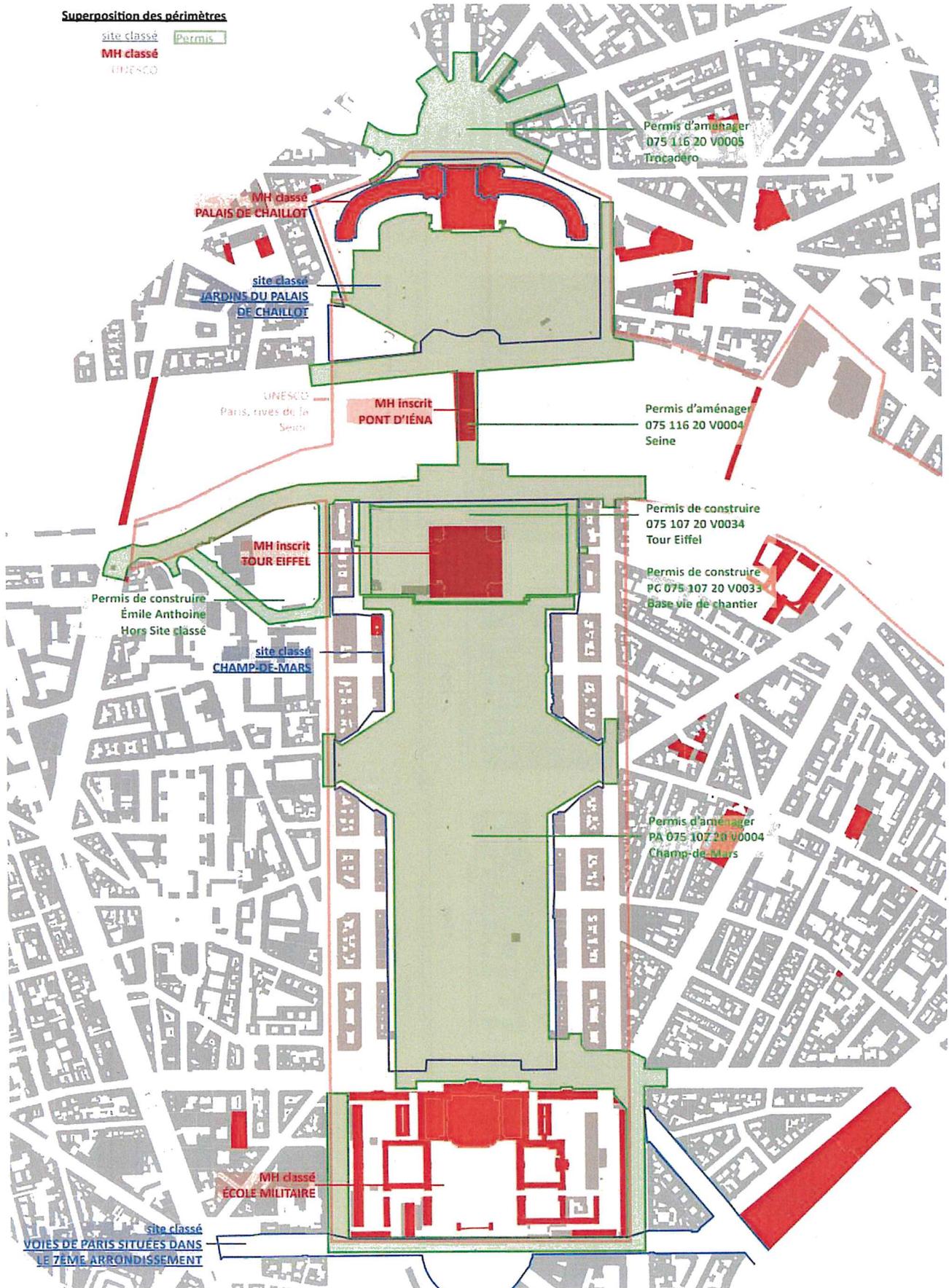
L'inspection régionale des sites émet un avis favorable avec les prescriptions suivantes :

- 1/ Des protections sur les arbres dans l'enceinte de la base vie et sur les arbres à proximité immédiate seront mises en place afin de les protéger d'éventuels dégâts.
- 2/ La matérialité des cheminements et liaisons dans l'emprise base vie devra faire l'objet d'une validation préalable par les services de l'État.
- 3/ Un prototype de la bâche micro-perforée sera à faire valider par les services de l'État afin que l'aspect soit en cohérence avec les bases vie existantes mais aussi le site environnant.
- 4/ Des précisions sur les fondations seront apportées aux services de l'État.
- 5/ La remise en l'état devra faire l'objet d'un suivi par les services de la ville et les services de l'État.

Florence Mottes  
L'inspectrice des sites de Paris



# Annexe N° 1 - Carte des périmètres Sites classés - monuments historiques et projet OnE I



# Annexe N° 2 – Plan guide champ-de-Mars - Trocadéro - Les grandes étapes de constitution du jardin du Trocadéro et du Champ-de-Mars

## SYNTHÈSE : LES GRANDES ÉTAPES DE CONSTITUTION DU JARDIN DU TROCADÉRO ET DU CHAMP DE MARS

|  |   |   |   |  |  |  |
|--|---|---|---|--|--|--|
| <p><b>17ème siècle</b></p> <p>LA PLACE DE GONNILLON ET LA COLLINE DE CHARLOT</p> | <p><b>1740</b></p> <p>CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE MILITAIRE<br/>P-A. GONNILLON</p> | <p><b>1790</b></p> <p>LES DEUX MANÈGES MILITAIRES ET LES ÉBÉNARIERS BÉNÉVOLES</p> | <p><b>1800</b></p> <p>UNIFICATION DE LA COLLINE DE CHARLOT ET AUTOUR DU CHAMP DE MARS<br/>Projet de Pierre de By pour le Collège de Charlot et construction du pont d'Arcole par CHATELAIN.</p> | <p><b>1867</b></p> <p>UN PLAN DE JARDIN WALLOIS ET PAYSAGER PAR BIRLLET-DESCHAMPS<br/>Projet de l'ingénieur paysagiste et architecte de Paris, Pierre de By, pour un large jardin paysager et de détente. Les plans ont existé pendant des décennies sans être réalisés.</p> |  |  |
|  |   |   |   |  |  |  |
| <p>État d'origine<br/>PLANE MARSHÉE</p>  |   |   |   | <p>État de référence<br/>ESPLANADE MILITAIRE ET CONSTRUCTION DU CHAMP DE MARS</p>  |  |  |

|  |   |  |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|--|
| <p>PLAN GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION<br/>1878</p> | <p><b>1878</b></p> <p><b>UN JARDIN CONNECTÉ ENTRE DES RIVES PAR UN BRAS</b></p> <p><b>Deuxième Exposition universelle à Paris</b></p> <p>Le bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition est le bras de la Seine, entre le Palais de l'Industrie et le Palais de l'Art. Les plans de l'Exposition sont conçus pour relier les deux rives de la Seine par un bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition.</p> | <p><b>1889</b></p> <p><b>UN JARDIN QUI AVANCE LA PERSPECTIVE CENTRALE ENTRE DEUX BÂTIMENTS PAR LA FORGE</b></p> <p><b>Troisième Exposition universelle à Paris</b></p> <p>Le jardin de l'Exposition est conçu pour relier les deux rives de la Seine par un bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition.</p> | <p><b>1900</b></p> <p><b>UN JARDIN QUI AVANCE PARTIE DE LA COMPOSITION GÉNÉRALE PAR UN BRAS ET QUI OUVRE UN BORD DE LA VILLE DE PARIS</b></p> <p><b>Quatrième Exposition universelle à Paris</b></p> <p>Le jardin de l'Exposition est conçu pour relier les deux rives de la Seine par un bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition.</p> | <p><b>1906</b></p> <p><b>GRAND PROJET URBAIN PAR FORNIGET ET FOMESTIER</b></p> <p><b>Cinqième Exposition universelle à Paris</b></p> <p>Le jardin de l'Exposition est conçu pour relier les deux rives de la Seine par un bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition.</p> | <p><b>1938</b></p> <p><b>MODIFICATIONS PAR AZEMA, LARON ET BOLEAU</b></p> <p><b>Sixième Exposition universelle à Paris</b></p> <p>Le jardin de l'Exposition est conçu pour relier les deux rives de la Seine par un bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition.</p> | <p><b>2018</b></p> <p><b>DES DISPOSITIONS STRUCTURELLES ET UN FONCTIONNEMENT GLOBAL COMME UN ARCHÈRE</b></p> <p><b>État actuel</b></p> <p>Le jardin de l'Exposition est conçu pour relier les deux rives de la Seine par un bras de la Seine qui traverse le jardin de l'Exposition.</p> |
|  |   |  |  |  |  |  |
|  |   |  |  |  |  |  |
|  |   |  |  |  |  |  |
|  |   |  |  |  |  |  |
|  |   |  |  |  |  |  |

ÉTAT ACTUEL

DEBUTS

MATURITÉ

PARIS, JARDIN ET PROMENADE PUBLIQUES

LIEU D'EXPOSITION, DE DÉCOUVERTE ET D'ANNONCIATION

### **Annexe N° 3 – Extrait de la note de cadrage du Projet « Site Tour Eiffel »**

*Cette note vise à informer les quatre équipes candidates de l'esprit et de la lettre des protections qui portent sur le « Site Tour Eiffel » où ils formuleront leurs propositions de projet.*

#### **Les rives de la Seine, bien du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Les réponses des candidats veilleront à respecter :

- *La perspective filante au loin, l'ouverture au ciel confère aux berges et à Paris une valeur paysagère exceptionnelle.*
- *L'organisation étagée des berges fait sa spécificité. Le désencombrement des quais améliorerait leur lisibilité.*
- *La simplicité des aménagements et des nivellements, la planéité des occupations des quais garantissent une bonne lecture des lignes horizontales.*
- *La végétation, prégnante, masse continue d'arbres de haute tige organisés en alignements majestueux, délimite par un filtre végétal le tissu urbain de la Seine sur le quai haut et encadre le couloir du fleuve.*
- *Le caractère minéral des quais leur confèrent une grande force.*
- *La sobriété du mobilier, de même noblesse que les ouvrages des quais, relève d'un souci d'unité totale.*
- *Les valeurs d'unité, d'harmonie et de régularité prévalent dans la lecture paysagère de cet ensemble.*

#### **Les deux sites classés au titre du code de l'environnement**

Les réponses des candidats veilleront à respecter :

- *La perspective de l'axe historique depuis le Trocadéro jusqu'à l'École Militaire, est libre et file sous les pieds de la Tour Eiffel.*
- *L'axe offre, depuis le point central du parvis sous la Tour Eiffel, deux tableaux : l'un foisonnant sur les côtés et ascendant le long du bassin en direction de la colline de Chaillot, l'autre composé comme une perspective à la française avec un point de fuite sur l'École militaire.*
- *Le caractère de jardin, paysager et arboré, sur l'ensemble des deux sites classés leur confère un statut différent de l'espace urbain général et appelle un traitement différencié.*
- *La composition des jardins et de leurs sous-espaces donne une impression intentionnelle de dépaysement, d'espaces comme coupés de l'agitation de la ville qu'il s'agit de conserver.*
- *Dans les jardins du Palais de Chaillot et dans certains parterres du Champ-de-Mars, les cônes de vues remarquables seront préservés tout comme les effets paysagers savants et effets de profondeur.*
- *Les évocations de l'échelle humaine (mobilier, kiosques, etc) et la perception de constructions plus lointaines y seront contrôlées avec précaution.*
- *La lisibilité de la structure des jardins et la force du patrimoine végétal en cohérence avec les usages actuels sera retrouvée là où des altérations ont pu avoir lieu.*
- *La perméabilité des sols de ces espaces y compris sur les chemins et allées concourent à l'esprit du jardin et à une bonne hydratation des arbres.*
- *Face à la pression d'usage, un juste équilibre entre espaces piétons et végétalisés sera à trouver pour garantir la pérennité des plantations sans remettre en cause fondamentalement la proportion des jardins ni leur composition.*
- *Une anticipation de la pression d'usage exercée par les flux sortant et entrant des édicules du périmètre de sécurisation préviendra une forte atteinte aux arbres et à la composition paysagère.*
- *Un bilan globalement stable des m<sup>2</sup> libres de constructions, plantés et perméables avant et après projet est attendu (à comparer avec les m<sup>2</sup> bâtis, non plantés et imperméables avant et après projet).*
- *L'homogénéité qui règne dans la gamme de mobilier, éclairage et constructions (kiosques typiques du jardin de Chaillot par exemple) pourra être retrouvée, révélée, déclinée dans le même esprit.*
- *Dans les jardins du Palais de Chaillot, le mobilier et les aménagements constitutifs du jardin, héritage des aménagements de 1881 et jusqu'à 1937, sont à considérer comme des invariants (luminaires, kiosques, bancs, etc.). Ces éléments pourront être mis en valeur et restaurés. Ils ne pourront pas être déposés. La restitution à l'identique de certains éléments de mobilier historique pourra être demandée (luminaires, etc.).*
- *Les constructions nécessaires aux aménités à offrir aux visiteurs seront à décliner dans l'esprit des lieux et proches des épures actuelles. Si de nouvelles surfaces devaient être trouvées, favoriser les niveaux de sous-sol existants. Dans les jardins du Palais de Chaillot, l'utilisation des espaces situés dans les sous-sols du jardin, aujourd'hui partiellement exploités est suggérée, afin d'assurer un bilan autant que faire se peut proche des surfaces actuelles.*
- *Pour l'espace libre situé devant l'aquarium de Paris, un réaménagement qualitatif est attendu. L'affectation des quatre kiosques historiques existants sur cet espace est souhaitable.*
- *La disparition des volumes bâtis non autorisés, de faible qualité architecturale ou mal intégrés au paysage est un objectif à poursuivre pour revaloriser ces sites classés.*
- *Loin d'une logique espace servant / espace servi, on veillera à ne pas faire porter sur les jardins des fonctions et objets incompatibles avec leur caractère.*